



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00634110-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

**Secrétaire :** Mme Claude VARET

**Étaient absents :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

**Procurations de vote :** Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

**OBJET :** 07 - Orientations Budgétaires 2021

Délibération n° 2021/006341

## Orientations Budgétaires 2021

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	04/02/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Le vote du Budget primitif 2021 est prévu le 31 mars prochain.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue dès lors un moment important dans notre cycle délibératif annuel, car c'est un point de rendez-vous, de débat collectif, tant en termes de situation que de projection : seuls les grands équilibres et les principales évolutions sont détaillés dans le présent rapport, le Budget Primitif permettra de compléter les principaux postes.

Le projet de Budget 2021 concilie ainsi les réponses à l'urgence autant qu'une construction de fond pour un modèle urbain renouvelé.

Ainsi, dès 2021, les principaux engagements budgétaires sont les suivants :

- une stabilité des taux de fiscalité communaux,
- une augmentation de 10 M€ par an sur le mandat de l'investissement de la Ville en faveur d'un plan Climat-Solidarité,
- la déclinaison de projets déterminants pour l'avenir de Besançon,
- une mobilisation et une proximité maintenues pour accompagner la ville, ses habitants et ses acteurs durant et après la crise au service de l'action sociale, les solidarités, de la santé, de la qualité de la vie.

Le vote du Budget primitif 2021 est prévu le 31 mars prochain.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Cette étape obligatoire prend en compte les dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Celle-ci impose aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présentant les orientations budgétaires intégrant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, et pour les communes de plus de 10 000 habitants, la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du travail.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue dès lors un moment important dans notre cycle délibératif annuel, car c'est **un point de rendez-vous, de débat collectif, transparent, à vocation constructive, tant en termes de situation que de projection, de cap**, qui va bien au-delà du strict cadrage financier : seuls les grands équilibres et les principales évolutions sont détaillés aujourd'hui, le Budget Primitif permettra de compléter les principaux postes.

**Ce Débat d'Orientations Budgétaires est cette année d'autant plus important au regard du contexte de début de mandat et de crises que nous traversons. L'année 2020 fut marquée par la pandémie mondiale du COVID 19 qui se poursuit et qui a des conséquences économiques et sociales dramatiques, au niveau international, national et pour notre territoire. D'un point de vue climatique, l'année 2020 fut également la plus chaude que nous ayons jamais connue en France et qui rend notre ville plus vulnérable. L'urgence est dès lors à la fois climatique, économique, et sociale.**

Le Budget 2020 avait été voté, mi-juillet 2020, dans des conditions particulières après le premier confinement et dans un délai très court suite à la tenue des élections municipales, ce qui n'avait matériellement pas permis d'intégrer pleinement le nouveau projet municipal.

**Le projet de Budget 2021 constitue dès lors la première étape significative dans la mise en œuvre du nouveau mandat.**

**C'est un premier pas qui marque, avec résolution, la volonté de transformation de notre ville qui pose les fondations du projet choisi par les Bisontines et les Bisontins en juin dernier.**

**La Ville de Besançon a été en première ligne tout au long de la crise sanitaire et elle le reste, dans le contexte encore incertain que nous vivons, avec un rôle de proximité et de solidarité fort et continu.**

**Elle a mis en œuvre, depuis le début de la crise, un vrai travail de fond à la hauteur des enjeux et des besoins, avec réactivité, innovation, responsabilité, dans le dialogue et la coopération, en accompagnant la population pour sa sécurité, en appuyant les familles les plus défavorisées, en soutenant les structures associatives tout comme les acteurs économiques, commerciaux, touristiques, en organisant et préservant le service public rendu pour favoriser l'égalité, en confirmant et en poursuivant ses projets d'investissement...**

Elle s'est située, au cœur même de son action, au plus proche des habitants et de leurs besoins.

La crise sanitaire a eu un impact financier très conséquent pour la Ville de Besançon, avec une perte estimée de l'ordre de 7,5 M€ en 2020, en dépenses supplémentaires spécifiques et en pertes de recettes.

**Pour autant, même si cette crise a bouleversé la société telle que nous la connaissions jusqu'alors, elle ne doit cependant pas être un frein à l'action, d'autant que la Ville a une situation financière saine, qui lui permet d'absorber un tel choc ponctuel, là où bien d'autres collectivités se sont trouvées paralysées malgré l'urgence par l'absence de moyens.**

**Au-delà des réponses à l'urgence qui sont évidemment indispensables et qui se poursuivront en 2021, nous avons le devoir collectif d'en faire un élément de rebond, pour construire la ville du XXI<sup>ème</sup> siècle.**

**La crise sanitaire qui se poursuit nous rappelle l'essentiel et l'importance de la solidarité dans un monde aux fragilités chaque jour un peu plus révélées. Elle impose de repenser nos politiques locales en agissant avec une vision transversale et en mettant en commun les énergies pour permettre d'engager collectivement les transitions et d'anticiper de façon cohérente et partagée.**

**Le projet de Budget 2021 concilie ainsi les réponses à l'urgence autant qu'une construction de fond pour un modèle urbain renouvelé.**

**Par cela, la Ville de Besançon s'engage pour la construction d'une ville tournée vers l'avenir, d'une ville résiliente, solidaire, éducative, citoyenne, pour bâtir la cité du vivant et du bien-vivre-ensemble.**

**Ce sont les piliers d'un développement équilibré, cohérent, adapté, et respectueux de l'épanouissement humain comme de l'environnement.**

**Cela passe par des décisions fortes et structurantes, construites de manière collective dès 2021, qui inaugurent d'une nouvelle approche budgétaire, plus engagée, plus ouverte, plus participative, plus soutenable qui intégrera l'évaluation de l'impact écologique et sociale de nos actions.**

Bien évidemment, la mise en œuvre du plan de mandat ne se fera pas en un an, c'est aussi la condition pour prendre le temps de travailler sur le fond. Il s'échelonne sur les 6 ans, en articulant les choix et les approches opérationnelles priorisées, en lien avec les feuilles de route de chaque Adjoint et Conseiller Municipal Délégué, partagées par l'équipe municipale.

Ainsi, dès 2021, nos principaux engagements budgétaires sont les suivants :

- **une stabilité des taux de fiscalité**, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des citoyens, fortement ébranlé par la crise.
- **une augmentation de 10 M€ par an sur le mandat de l'investissement de la Ville en faveur d'un plan Climat-Solidarité** : c'est un effort tout particulier en direction du monde économique, qui prend d'autant plus de prégnance avec la crise actuelle. Rappelons que l'investissement local représente 70 % de l'investissement public français ; sur cette part, le bloc communal en réalise 69 %.

C'est dire l'importance, tout particulièrement en cette période de crise, de cet effort pour le carnet de commande des entreprises et donc pour l'emploi. Cet effort supplémentaire sera financé par la dette et la mobilisation de nos partenariats, tout en préservant la sécurité financière de la Ville.

- **la déclinaison de projets déterminants pour l'avenir de Besançon**, au premier rang desquels un programme d'investissement de 60 M€, démarré dès cette année, pour la réhabilitation des écoles et des crèches municipales, rendu possible grâce à l'augmentation de la capacité d'investissement, un engagement en faveur de la lutte contre les îlots de chaleur dans les espaces publics, la création de 300 places supplémentaires dans la restauration scolaire à la rentrée 2021, une extension des places dans les crèches, la mise en place d'un plan jeunesse, l'accélération de la rénovation de notre patrimoine, y compris arboré...

Les projets sont trop nombreux pour être cités là et sont détaillés dans le rapport, d'autant qu'ils s'accompagnent, logiquement dans ce début de mandature, de la finalisation d'opérations engagées précédemment.

Ces projets s'articuleront dans le cadre de la construction de l'intercommunalité, pour « faire territoire » avec Grand Besançon Métropole, en lien avec le projet de territoire.

- **une mobilisation et une proximité maintenues pour accompagner la ville, ses habitants et ses acteurs durant et après la crise au service de l'action sociale, les solidarités, de la santé, de la qualité de la vie.**

Ainsi, malgré la crise, malgré les incertitudes majeures pour l'avenir des collectivités locales dans un contexte fortement dégradé des finances publiques, notamment avec de réelles inquiétudes quant à la préservation de leur autonomie financière, principe fondateur de la décentralisation tout autant qu'une condition à leur action, **nous proposons un budget robuste et porteur d'une vraie ambition quant au développement équilibré pour notre ville, avec un service public fort, accessible et dans tous les quartiers, à des équipements réhabilités et structurants pour le territoire.**

**Avec un budget proposé à hauteur de 198 M€ au total à ce stade des Orientations Budgétaires, la Ville s'engage, résolument, dans la voie de la transition.**

\*\*\*\*\*

## **Plan du rapport**

### **I/ Une nouvelle approche budgétaire malgré les incertitudes**

- A - L'élaboration d'une stratégie budgétaire robuste et porteuse d'ambition
- B - Dans un contexte d'absence de visibilité inédit au niveau national

### **II / Bâtir la ville du vivant et du bien vivre ensemble**

- A - Bâtir une ville solidaire
- B - Bâtir une ville éducative, citoyenne, mobilisée pour sa jeunesse
- C - Bâtir une ville engagée pour la biodiversité et le climat

### **III / L'ossature d'un budget détenteur de sens**

- A - Les grands équilibres en recettes et en dépenses du projet de Budget 2021
- B - La stratégie d'emprunt et d'endettement

## Un budget communal, comment ça marche ?

EN BREF !

**Le budget d'une collectivité territoriale est un acte de prévision et d'autorisation de ses dépenses et ses recettes.**

Il comporte des mouvements réels (qui donneront lieu à des paiements ou encaissements) et des mouvements d'ordre (correspondants à des mouvements comptables équilibrés).

Le budget se répartit en **deux sections** :

**La section de fonctionnement** avec :

. **Des dépenses** composées de charges de personnel, de subventions versées, de frais permettant l'exécution des compétences de la collectivité, des intérêts de la dette ;

. **Des recettes** provenant quant à elles principalement du produit de la fiscalité directe, indirecte, des dotations de l'Etat, des produits des services et du domaine.

Le solde entre les recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute** qui mesure les marges que la collectivité peut dégager par sa maîtrise du fonctionnement pour investir.

L'**épargne nette** est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital (qui s'opère en investissement) et mesure l'épargne disponible pour le financement des projets d'investissement (dépenses et subventions d'équipement).

**La section d'investissement** avec :

. **Des dépenses** correspondant au remboursement de la dette en capital, aux dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, nouveaux travaux, grosses réparations...), les subventions d'équipements versées.

. **Des recettes** dont le recours à l'emprunt, les subventions reçues, le FCTVA...

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter **certains principes fondateurs** :

- *le principe de l'équilibre réel* oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section,
- *le principe de l'annualité* impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- *le principe d'unité* exige la présentation du budget sur un document unique. Deux atténuations à ce principe : les budgets annexes et les décisions modificatives,
- *le principe d'universalité* se décompose en deux règles : la non compensation des dépenses et des recettes et l'interdiction d'affecter une recette à une dépense déterminée,
- *le principe de spécialité des dépenses* : le montant et la nature des opérations prévues devant être spécifiés dans une nomenclature budgétaire appropriée, qui diffère selon le type et la taille des collectivités.

A ces 5 principes, on peut ajouter le principe de sincérité qui implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières communiquées.

**La préparation du budget relève de la compétence exclusive de l'exécutif local.**

**Le Budget Primitif** doit faire l'objet d'un vote au plus tard le 15 avril de l'année ou le 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants par le Conseil municipal. Dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, un « Débat d'Orientations Budgétaires » doit intervenir dans les deux mois qui précèdent.

**Les actes budgétaires** sont constitués du **Budget primitif, des décisions modificatives qui complètent et modifient le cas échéant le budget en cours d'année, et le Compte administratif** qui constate les réalisations de l'année précédente. Ces actes sont soumis à différents types de contrôle, notamment du Préfet sous la forme d'un contrôle de légalité et d'un contrôle budgétaire, et des Chambres régionales des comptes.

**L'exécution du budget est basée sur la séparation entre l'ordonnateur, le Maire**, qui est l'initiateur et le décideur de la dépense ou de la recette, **et le comptable**, agent de l'Etat, qui contrôle et met en paiement (recouvrement).

## I. UNE NOUVELLE APPROCHE BUDGETAIRE MALGRE LES INCERTITUDES

Dans un contexte bouleversé de crise économique, sociale, écologique, mais aussi de finances publiques, qui entraîne des incertitudes majeures et un manque de visibilité inédit pour les finances locales, **la déclinaison d'une nouvelle stratégie budgétaire permet de disposer d'une vision pluriannuelle et d'asseoir, de garantir la mise en œuvre du nouveau plan de mandat sur la durée.**

Si les indicateurs en termes de sécurité financière ne sont pas fondamentalement modifiés, s'agissant de méthodes d'analyse utilisées nationalement pour mesurer la situation financière des communes, **la volonté de la nouvelle équipe est bien de s'inscrire dans un renouvellement profond tant des objectifs, que des méthodes et des outils.**

**Il s'agit de construire progressivement une approche budgétaire repensée, plus transversale, en y intégrant les objectifs de développement durable qui doivent présider à l'intégralité de nos choix. Une approche qui se veut également plus transparente, plus pédagogique.**

Le budget est un outil au service des actions, et est à ce titre porteur de sens politique au service du territoire bisontin et de ses habitants.

### A. L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE FINANCIERE ROBUSTE ET PORTEUSE D'AMBITION

La stratégie financière **encadre et garantit l'ensemble des interventions municipales et des projets, en fonctionnement et en investissement.**

Même si la stratégie financière peut être fortement dépendante de facteurs externes, notamment de décisions de l'Etat, par exemple en matière de dotations, mais aussi plus largement du contexte général (par exemple avec la crise sanitaire), comme le détaillera la partie suivante, elle relève d'une orientation de l'équipe municipale visant à la fois à :

- traduire le programme municipal et permettre sa mise en œuvre, en le chiffrant et en vérifiant sa faisabilité financière globale à court, moyen et long terme, avec la définition de priorités politiques et budgétaires et des arbitrages (pouvant impliquer le cas échéant une révision ou un ajustement du programme municipal),
- porter et orienter les décisions dans le cadre de l'axe transversal de développement durable et de transition écologique,
- garantir l'action sur le court et moyen terme mais aussi la pérennité des interventions municipales (et donc des équilibres financiers) à long terme.

#### a) Une stratégie financière renouvelée pour le nouveau mandat

**Le travail sur la refonte de la stratégie financière de la Ville s'est fait sur la base de plusieurs préalables qui constituent autant d'engagements de la nouvelle équipe :**

- **la réaffirmation de la nécessité de garantir une sécurité financière de long terme à la Ville, condition de durabilité et de pérennité de nos actions ;**
- **la volonté d'un effort d'investissement accru** conformément aux engagements pris, en garantissant la faisabilité sans remettre en cause le premier objectif, y compris dans le cadre de la dégradation induite par la crise sanitaire ;
- **la confirmation d'une stabilité des taux de fiscalité municipaux à périmètre constant.**

✓ **La confirmation d'une stratégie financière garantissant sur le long terme la sécurité financière de la Ville et intégrant les engagements de la nouvelle équipe**

La stratégie financière doit permettre de garantir l'adéquation entre la mise en œuvre du programme municipal et une situation financière permettant d'assurer la pérennité de l'action municipale, tout en gardant une souplesse et une réactivité pour faire face aux risques et s'adapter, dans un contexte marqué par des incertitudes majeures dans une période de crise, ce qui rend plus complexe l'établissement d'une prospective.

Le projet financier de l'équipe municipale porte ainsi **la nécessité du maintien d'un taux d'épargne satisfaisant avec une attention particulière concernant la soutenabilité des projets et sur la section de fonctionnement** (limitation des dépenses / recherche d'économies, par exemple dans les fluides et les énergies),

- **Les indicateurs prudeniels en matière de gestion financière** qui s'analysent en réalisations et en tendances (avec possibilité de s'en éloigner mais de manière ponctuelle uniquement), sont les suivants :

- **L'épargne nette** : correspondant à l'épargne brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) déduite du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer ce que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Elle a donc vocation à couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement, soit un minimum de 11 M€ (avec des besoins toujours croissants en tranches annuelles).

Il s'agit là d'assurer l'autofinancement de la collectivité et de garantir que la Ville n'emprunte pas (ou de manière la plus limitée possible) pour des travaux récurrents, pour éviter de provoquer une hausse exponentielle (car cumulative) de l'endettement, pesant sur les sections de fonctionnement (intérêts) et d'investissement (capital).

- **La capacité de désendettement** : correspondant à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité, elle ne doit pas dépasser 8 à 10 ans dans les prospectives financières, selon les indicateurs de pilotage recommandés généralement pour les communes.

→ Il est proposé de conserver ces indicateurs de référence (utilisés par la plupart des collectivités et au niveau national pour analyser la situation financière d'une collectivité) comme fil directeur.

Cela impliquera, pour tenir les objectifs ci-dessous définis, **une maîtrise du fonctionnement, à adapter en fonction des décisions nationales en matière de dotations**. Ces dernières constitueront un point de vigilance et pourront nous amener à des prises de position fortes au niveau national si elles venaient à être contraires à la préservation de l'autonomie financière des collectivités locales.

**Une attention particulière sera portée également aux taux de réalisation en assurant le suivi régulier des réalisations par rapport aux prévisions budgétaires.**

- **L'objectif de la nouvelle équipe est de mener un plan massif d'investissement climat-solidarité** (rénovation énergétique des écoles, des crèches et des bâtiments municipaux, mobilités, biodiversité, énergies renouvelables...).

**Il s'agit d'augmenter le niveau d'investissement (au minimum de l'ordre de 10 M€ par an), avec un recours accru à l'emprunt, de façon maîtrisée et totalement soutenable grâce à un endettement actuellement faible.**

Cet effort d'investissement répond à plusieurs objectifs transversaux, au-delà de la réponse à l'enjeu écologique et climatique :

- tout d'abord, **soutenir l'emploi, les filières locales et la transformation de l'économie**, du fait du rôle moteur de l'investissement local dans le développement économique ;
  - assurer ensuite **un dynamisme et un renouvellement de la Ville**, car une ville qui investit est une ville qui bouge et qui évolue ;
  - procurer **des améliorations immédiates, en ce qui concerne les rénovations, énergétiques notamment, du patrimoine municipal**, en termes de confort pour les usagers et le personnel ;
  - permettre, enfin, **de faire baisser les coûts de fonctionnement** (dont le principal est l'énergie...) et à terme, donc, de consolider les ratios d'épargne de la collectivité.
- **L'ensemble de ces orientations doit s'articuler, conformément aux engagements du mandat, avec une stabilité des taux de fiscalité communaux à périmètre constant.**

Pour mémoire, la Ville n'a pas augmenté ses taux communaux de fiscalité depuis 2011 et depuis 2009 pour la taxe d'habitation. Grand Besançon a parallèlement appliqué un plan de marche fiscal avec des augmentations graduées entre 2015 et 2018.

La Ville perd la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 dans le cadre de la réforme fiscale et ne percevra plus que la taxe foncière (issue notamment du transfert de la part départementale avec une compensation de la différence), sur le bâti et le non-bâti.

Une réflexion pourra être engagée en 2021 sur la question des exonérations en matière de taxe foncière, par exemple pour favoriser ou soutenir la transition énergétique dans le cadre strict des exonérations définies par l'Etat à compter de 2022 (compte tenu de l'impossibilité de les modifier en 2021 dans le cadre de la réforme fiscale).

L'introduction de nouvelles exonérations qui ne seraient pas compensées par l'Etat aurait donc un impact financier qu'il conviendra de rapporter aux besoins du projet de mandat et aux perspectives financières.

**Ces engagements s'appuient sur un constat : la situation financière de la Ville de Besançon est saine.**

En effet, fin 2019, la Ville présentait, au Compte administratif :

- une épargne nette de 20,4 M€, couvrant les travaux récurrents (16,5 M€).
- une capacité de désendettement de 3,5 ans, soit bien en-dessous du seuil d'alerte de 8 ans.

Ce caractère maîtrisé se retrouvait également dans la comparaison avec les villes de la strate (34 villes de 100 000 à 300 000 habitants), avec **un niveau d'épargne supérieur à la strate par habitant, un niveau d'investissement plus dynamique et un endettement plus faible.**

Au-delà, ce qui pouvait être souligné et ce qui a d'ailleurs été confirmé par des analyses externes (et même celles des établissements bancaires lors des propositions en matière d'emprunt), c'est une **solidité structurelle avec une constance dans la stratégie financière, gage de stabilité pour les années à venir, permettant de trouver des marges de manœuvre en investissement.**

La crise sanitaire a toutefois impacté de façon très conséquente la situation financière de la Ville, ce qui a conduit à actualiser la prospective financière.

✓ **Une situation logiquement dégradée par la crise sanitaire**

Le Budget 2020 avait été voté en juillet, et intégrait déjà une première estimation de l'impact de la crise sanitaire, notamment s'agissant des premières mesures d'urgence liées au premier confinement et un abondement de l'enveloppe des dépenses imprévues portées exceptionnellement à 1,5 M€. Ces pertes étaient initialement estimées à 6 M€ environ.

Entre juillet et décembre, ces estimations ont fait l'objet d'actualisations continues, du fait des décisions prises (par exemple les exonérations de loyers, la prolongation des exonérations de droits de terrasse, l'intégration dans le dispositif des chèques cadeaux Booster etc...), mais également du fait de l'évolution de la situation sanitaire qui a continué à impacter la fréquentation des équipements publics pendant l'été, avec une nouvelle fermeture lors du deuxième confinement.

Au final, le bilan de la crise sanitaire sur le budget de la Ville représente de l'ordre de 7,5 M€, à la fois en pertes de recettes et en dépenses supplémentaires, avec notamment l'utilisation totale de l'enveloppe de dépenses imprévues de 1,5 M€ en soutien et en accompagnement de la population et des acteurs économiques et associatifs.

**Entre 2019 et 2020, l'épargne brute diminuerait ainsi de 7 M€, soit – 21 %, ce qui représente une chute inédite, soit 6 M€ hors recettes exceptionnelles (cessions) et travaux en régie.**

**A titre de comparaison, cela représente une amputation équivalente au budget total de fonctionnement consacré à la politique sportive de la Ville ou à celle des espaces verts et de la biodiversité (masse salariale comprise).**

**La baisse de l'épargne nette serait encore plus conséquente, de l'ordre de 7,6 M€** (ce qui s'explique par le vieillissement de la dette : dans un contexte de désendettement, la dette « vieillit » en effet et présente une part « capital » de plus en plus importante, ce qui impacte l'épargne nette).

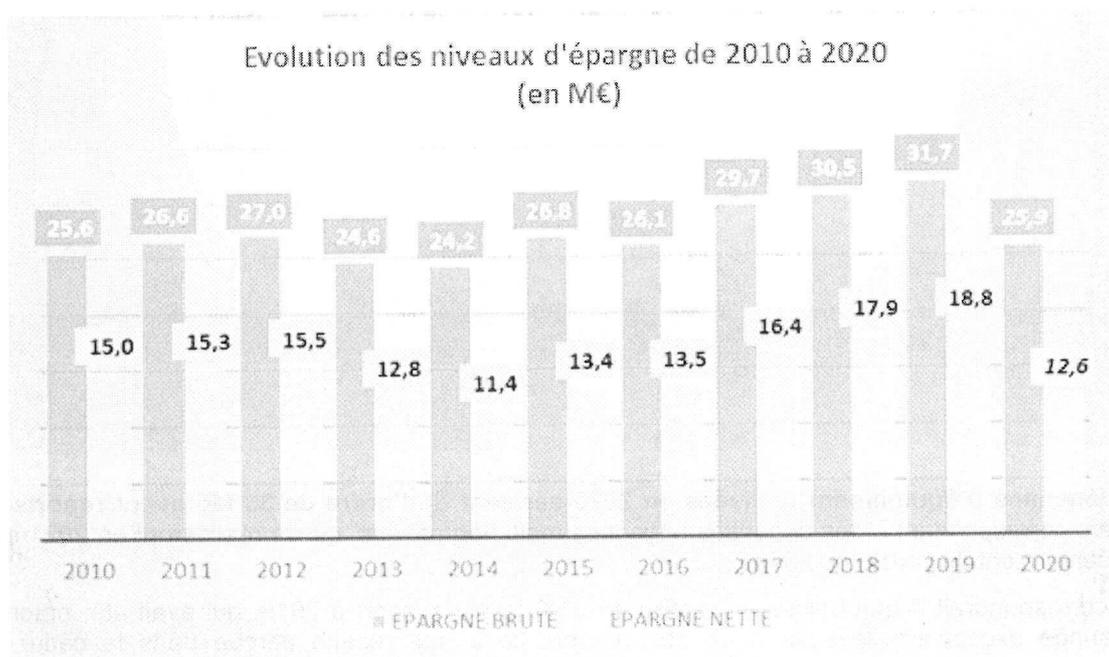
**Toutefois, l'épargne nette 2020 se situerait (sous réserve des derniers mouvements de clôture en cours à la date d'écriture du présent rapport) encore au-dessus des indicateurs de référence, de l'ordre de 13 M€.**

La situation rétrospective montre bien la particularité de l'année 2020, avec un véritable décrochement.

▪ **Des niveaux d'épargne en baisse**

Il convient de souligner que dans les graphiques ci-après, et s'agissant d'indicateurs de prospective pluriannuelle, **les chiffres sont retraités des travaux en régie et des recettes exceptionnelles** (et notamment des cessions, mais aussi des recettes d'indemnité exceptionnelle comme celle perçue en 2018 au titre de la cuisine centrale).

Ces retraitements permettent d'apprécier dans la durée la solidité structurelle, hors recettes conjoncturelles ou ponctuelles, de la situation financière. Ils diffèrent à ce titre des résultats annuels bruts donnés en compte administratif.



**Pour rappel, les chiffres 2020 sont encore provisoires dans l'attente de la clôture définitive des comptes.**

Dans un contexte de baisse des dotations très brutale entre 2014 et 2017, la Ville, après une baisse de ses niveaux d'épargne, a su réagir et reconstituer son autofinancement, nécessaire à la poursuite de son programme d'investissement et à la maîtrise de l'endettement.

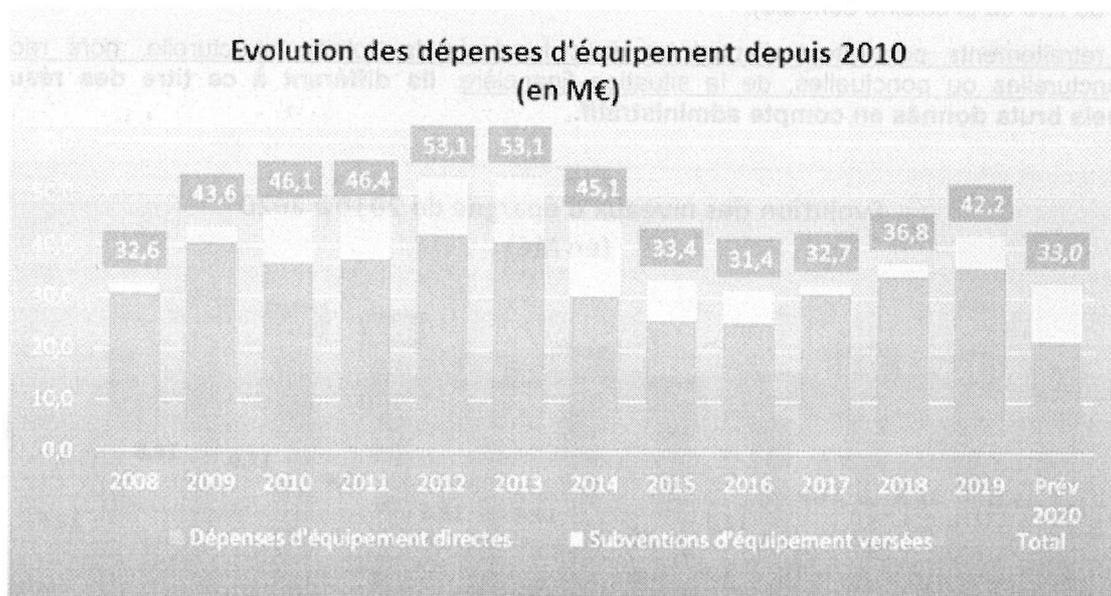
Depuis 2018, sous l'impact du dynamisme retrouvé des recettes de fonctionnement, notamment de la hausse des dotations de l'Etat, et malgré la stabilité des taux de fiscalité depuis 2011, avec en parallèle une maîtrise poursuivie des dépenses de fonctionnement, **les niveaux d'épargne ont repris une progression permettant de les situer largement au-delà des limites fixées**, ce qui atteste d'une situation financière très saine.

C'est ce qui a permis à la Ville de réagir, sans hypothéquer l'avenir, face à la crise sanitaire et aux besoins urgents qui en ont émergé.

Parallèlement, la Ville a souhaité confirmer (et même renforcer en cours d'année 2020) son niveau d'investissement tel qu'il était prévu pour soutenir les entreprises dans la période post-confinement.

▪ **Une baisse ponctuelle et limitée de l'investissement grâce à la mobilisation**

Pour mémoire, la prospective prévoyait un niveau d'investissement de l'ordre de 32 M€ par an ; ce niveau avait été majoré ponctuellement de 3 M€ en 2020 pour permettre la réalisation des projets engagés, soit un objectif de 35 M€ en réalisations.



**Les dépenses d'équipement réalisées en 2020 seraient de l'ordre de 33 M€ avant reports**, ces derniers correspondant à des dépenses engagées mais non payées, qui se réaliseront en 2021 et qui représenteraient de l'ordre de 23 M€.

Cela correspondrait à une baisse en réalisé de 21,8 % par rapport à 2019, qui avait été, notons-le, une année exceptionnelle suite à un abondement lié à une recette perçue dans le cadre d'un contentieux.

Malgré la particularité de 2019, la baisse constatée est dans la moyenne annoncée au niveau national.

L'association France Urbaine considère en effet, selon les études nationales, que « la commande publique a chuté de 22 % sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019 ».

Tout au long de l'année, les services municipaux ont été mobilisés pour soutenir l'activité économique et l'emploi qu'induit l'investissement local.

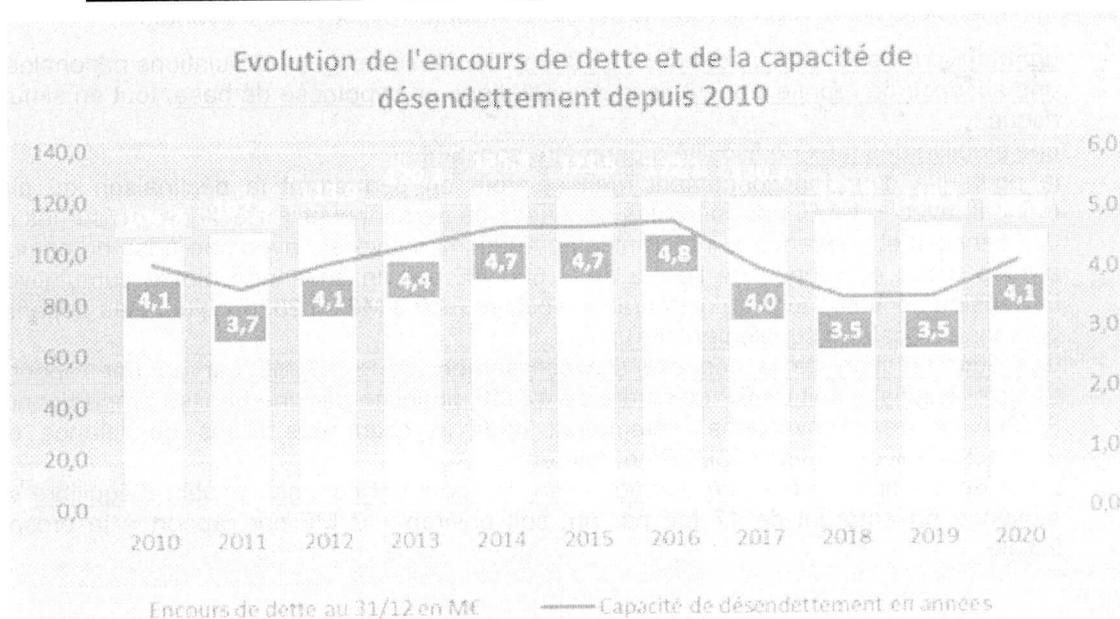
Pour mettre en œuvre ce programme d'investissement, la Ville, tout comme Grand Besançon Métropole, ont préservé la continuité de l'action publique. Cela a été le cas lors des premier et deuxième confinements, et cela se poursuit.

Le processus décisionnel est resté et reste opérationnel, avec :

- **Le maintien des conseils municipaux et communautaires,**
- **Le maintien des Commissions d'Appels d'Offres et Commissions d'Achat,** avec une reprise dès le mois d'avril pour anticiper le redémarrage des travaux après le premier confinement et non interrompues depuis, pour permettre la signature régulière des marchés. Cela a permis de tenir 22 Commissions d'Appels d'Offres (contre 18 en 2019) correspondant à l'attribution de 98 marchés et lots, ce qui reste dynamique.
- **le maintien d'une organisation permettant un délai de paiement réactif :** il a ainsi été de 18 jours en moyenne sur l'année, pour un Délai de Paiement maximal autorisé de 30 jours, soit 4 jours de moins que l'année précédente.
- **le maintien de l'instruction des permis de construire tout au long de l'année.**
- **la non-application des pénalités de retard** pour les entreprises qui ne pouvaient pas reprendre leur activité dans le cadre des chantiers de la collectivité.

Cette mobilisation était nécessaire. Elle était par ailleurs possible du fait du niveau d'endettement très modéré de la Ville de Besançon.

▪ **Un endettement modéré et maîtrisé**



**La baisse de l'endettement s'est poursuivie en 2020 malgré la levée d'emprunts à hauteur de 10 M€, calibrée au plus près des besoins.** A noter que la dernière partie du présent rapport est consacrée à la dette et permet de donner plus de détails.

La hausse de la capacité de désendettement est liée uniquement à la baisse de l'épargne brute (s'agissant d'un ratio dans lequel l'épargne est le dénominateur).

**La Ville a donc un endettement faible, ce qui lui confère des marges pour l'avenir.**

C'est sur cette base qu'a été actualisée la stratégie budgétaire de la Ville.

✓ **Une stratégie budgétaire robuste malgré les incertitudes**

**L'actualisation de la stratégie budgétaire a obéi à 2 objectifs principaux :**

- Intégrer les objectifs du nouveau mandat et en assurer la faisabilité dans un contexte dégradé ;
- Intégrer les incertitudes pour les années à venir.

Nous le reverrons, le contexte est en effet marqué par une absence de visibilité majeure, et peut-être sans précédent pour les collectivités.

A moyen terme, d'autres incertitudes subsistent, notamment s'agissant de :

- l'évolution des dotations de l'Etat ;
- mais aussi l'impact de la réforme fiscale, même si celui-ci est potentiellement moindre pour les communes que pour les EPCI ;
- enfin, et dans une moindre mesure, la perception du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

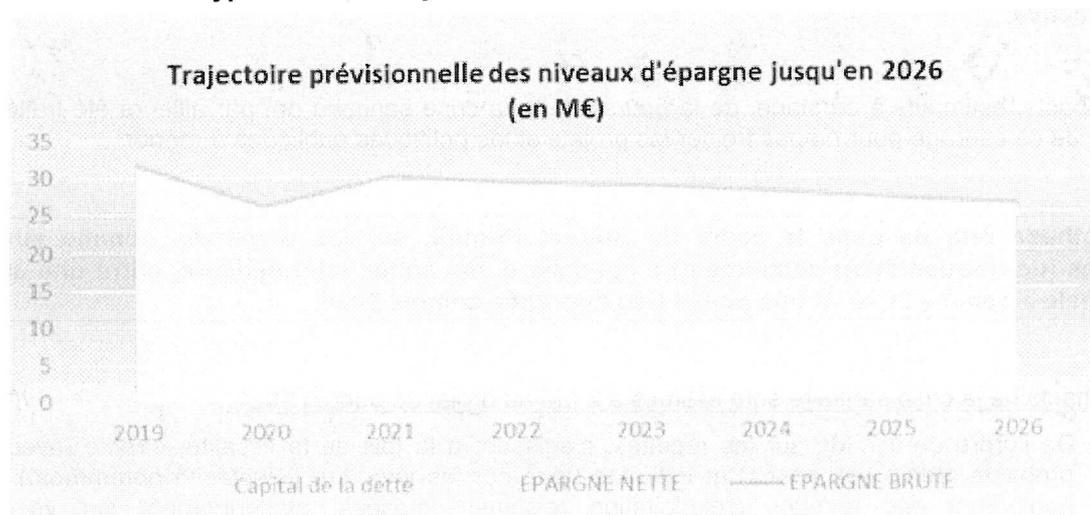
**L'exercice, certes délicat de la stratégie budgétaire dans un tel contexte, consiste dès lors à accepter ces incertitudes, sans être dans une situation d'attentisme qui paralyserait l'action, mais tout en se donnant les moyens de faire face aux risques.**

La stratégie financière de la Ville est **fondée** sur les principales hypothèses suivantes :

- un retour progressif à la « normale » en 3 ans, conformément aux simulations nationales ;
- une absence de reprise d'une baisse des dotations en hypothèse de base, tout en simulant le risque ;
- une stabilité des taux de fiscalité à périmètre constant ;
- la poursuite d'un fonctionnement maîtrisé, tout en permettant la déclinaison du plan de mandat, avec + 1,5 % par an sur les dépenses de personnel et + 1,5 % par an sur les crédits des services et subventions intégrant les opérations nouvelles, avec une prise en compte par ailleurs d'une enveloppe de l'ordre de + 500 K€ par an en année pleine cumulative pour l'extension de la capacité de restauration scolaire (soit 3 M€ en 2026 incluant les dépenses de personnel vacataire supplémentaire) ;
- une augmentation de la capacité d'investissement de + 10 M€ par an par rapport à la trajectoire initiale, soit un BP de l'ordre de 42 M€, financée par une hausse proportionnelle du FCTVA et des subventions, notamment dans le cadre des Plans de relance et des contractualisations à venir (CPER notamment).

Le solde est financé par une augmentation de l'emprunt comme variable d'équilibre soit en moyenne un emprunt de 17 M€ par an, soit environ + 7 M€ par rapport à la prospective initiale.

Sur la base de ces hypothèses, la trajectoire est la suivante sur le mandat :



Dès lors, après le décrochement de 2020, l'épargne reviendrait à un niveau plus normalisé en 2021, mais inférieur à 2019, et décroîtrait progressivement, en parallèle avec l'évolution modérée des dépenses de fonctionnement, du fait de la hausse de l'investissement et du réendettement induit (en partie compensé annuellement par le remboursement de la dette actuelle).

L'épargne nette resterait au-dessus de 12 M€ sur la durée, ce qui est conforme aux objectifs de sécurité financière, avec une augmentation mesurée et très progressive du capital de la dette.

La capacité de désendettement, tout en s'accroissant logiquement, resterait en dessous de 7 ans.

► Ainsi, il est proposé de s'engager dans cette voie, à la fois ambitieuse pour la Ville, volontariste quant à la maîtrise du fonctionnement et la hausse de l'investissement, tout en étant sécurisée, robuste, respectant les grands équilibres financiers de la Ville sur le long terme, et permettant le cas échéant de faire face aux risques et aux incertitudes.

#### b) Une construction volontariste du projet de Budget 2021 et les perspectives

✓ Le projet de Budget 2021 s'est appuyé sur ces orientations fortes, avec un cadrage fixé comme suit à périmètre constant :

##### En fonctionnement :

- Evolution des dépenses de personnel à + 1,5 % pour le personnel permanent et 0 % pour le personnel vacataire.
- Subvention CCAS : + 1,5 %.
- Démarrage de la préparation budgétaire à 0 % sur les crédits de service et les autres subventions, pour permettre l'intégration d'opérations nouvelles partagées intégrant la nouvelle extension de la restauration scolaire et à + 1,5 % maximum pour les dépenses à évolution contrainte.

► Cela représentait une évolution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de + 1,5 % par rapport à un BP 2020 rebasé (hors crise sanitaire).

**En investissement** : le niveau au BP 2021 a été fixé à **42,2 M€** (contre 35,2 M€ au BP 2020 qui avait intégré une augmentation, initialement ponctuelle, de l'investissement), **soit 10 M€ de plus que définis dans la trajectoire initiale, avec une vigilance forte quant à sa réalisation effective.**

Les impacts, estimatifs à ce stade, de la poursuite de la crise sanitaire ont par ailleurs été traités en dehors de ce cadrage pour ne pas freiner les projets et les politiques publiques à mener.

**L'hypothèse retenue dans le cadre du Budget Primitif, sur les dépenses comme sur les recettes (de fréquentation notamment) a été celle d'une année intermédiaire, entre une année « normale » comme 2019, et une année très dégradée comme 2020.**

Les impacts de la crise sanitaire sont estimés à 2 M€ au projet de budget 2021.

- De l'ordre de 1,7 M€ sur les recettes, s'agissant à la fois de la fiscalité, directe (avec une probable atonie des bases) et indirecte (taxe sur les jeux, sur l'électricité notamment) mais également des recettes d'exploitation (piscines, musées, stationnement sur voirie...). Rappelons que c'est ce dernier poste qui a été le plus impacté en 2020 avec une baisse de 3,6 M€.
- 0,3 M€ s'y ajoutent avec la poursuite des actions décidées en 2020 (exonérations de loyers, sécurité sanitaire du personnel, chèques Booster...), au-delà de l'enveloppe de dépenses imprévues.

**Dans ce cadre, l'évolution de l'épargne brute de BP à BP serait de - 1,8 M€ par rapport à un BP rebasé (hors crise sanitaire) et de + 5,3 M€ par rapport au BP 2020 qui intégrait pour sa part un premier train de mesures d'urgence liées au 1<sup>er</sup> confinement. L'épargne brute retrouverait alors en 2021 son niveau du BP 2019 (alors qu'une évolution positive était initialement prévue).**

**A ces 2 millions, s'ajoute une enveloppe d'1 million de dépenses imprévues, qu'il a été décidé, dans un contexte d'incertitudes persistant, de maintenir à un niveau élevé, permettant le cas échéant de faire face à de nouvelles mesures liées à l'épidémie de façon réactive.**

Ce budget a été préparé en coordination avec GBM, dans une articulation permettant de trouver les meilleurs moyens d'interventions en fonction des compétences de chacun.

**L'épargne nette se monterait pour sa part à 14,6 M€, ce qui est au-dessus des 12 M€ prescrits mais en dessous des indicateurs de référence de la prospective, l'épargne nette devant couvrir les travaux récurrents (indicateur visant à ne pas cumuler un stock d'emprunt annuel pour des travaux réguliers), notamment compte tenu de la hausse forte des tranches annuelles proposée.**

Les investissements récurrents (Attribution de Compensation en investissement et tranches annuelles) représenteraient en 2021 un montant de plus de 17 M€.

**Cette situation est quoi qu'il en soit tout à fait acceptable, d'une part, du fait d'un contexte exceptionnel et ponctuel, et d'autre part, compte tenu d'un niveau d'endettement faible (capacité de désendettement de 4,1 ans en 2020, le seuil d'alerte étant à partir de 8 ans).**

- ✓ **Parallèlement, la préparation du Budget primitif 2021 s'est inscrite dans une démarche méthodologique renouvelée, ouvrant des perspectives pour les années à venir.**

Le souhait de la nouvelle équipe est celui d'une approche financière transparente, collective, pédagogique et co-construite.

Les premières bases de ce processus ont été posées dès la rentrée 2020.

Ainsi, les grandes orientations budgétaires ont été déterminées par un séminaire spécifique.

Des temps de formation et de présentation sur les sujets budgétaires et financiers ont été mis en place dès l'automne, auprès de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, des directions et des organisations syndicales.

L'ensemble de la procédure budgétaire a été réalisé en collectif, avec un groupe d'élus désigné par l'équipe municipale et représentant l'ensemble des composantes de la majorité, qui a rencontré individuellement chaque Adjoint et Conseillers Municipaux Délégués correspondants, pour échanger sur les enjeux et les propositions budgétaires des délégations, en fonctionnement comme en investissement, en lien avec les feuilles de route.

→ **Ce groupe a permis, dans le dialogue, de faire remonter des propositions à la Municipalité, en fonction d'orientations partagées, sur la base du programme municipal et allant au-delà du simple cadre budgétaire guidant les arbitrages**, notamment s'agissant de :

- L'impact sur le fonctionnement des projets d'investissement ;
- L'intégration des différents projets au regard des Objectifs de Développement Durable, pour l'ensemble des volets : changement climatique, biodiversité, cohésion sociale et épanouissement humain, consommation et production responsables...
- La vigilance à avoir dans la mise en œuvre des projets d'investissement par rapport à la préservation des ressources naturelles, des matériaux utilisés, de l'artificialisation des sols...
- Le souci d'une amélioration des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des personnels, avec une orientation forte portée aux « tranches annuelles », qui correspondent à l'entretien du patrimoine.
- La nécessité de « faire territoire » et de construire progressivement, d'une part avec Grand Besançon Métropole, un schéma de partage et d'équilibre des relations financières dans le respect des compétences de chacun, et d'autre part, avec nos autres partenaires traditionnels (Etat, Région, Département, Union européenne...), en portant fortement notre projet dans le cadre des contrats à venir, en premier plan desquels se situent le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et son volet de relance.
- La nécessité de trouver la voie d'une communication financière plus transparente et plus pédagogique auprès des citoyens.

→ Cette première approche, forcément incomplète du fait de délais courts, ouvre les perspectives de travail pour les années à venir, avec notamment :

- **La volonté de construire un budget climat** qui nécessitera la mise en œuvre de différentes actions :
  - o Le déploiement des études d'impact en coût global des investissements et des indicateurs de développement durable : chaque investissement d'envergure de la collectivité devra s'accompagner d'une étude en coût global. Elle devra intégrer une approche transversale prenant en compte les questions d'énergie, de coût carbone, de cycle de vie des produits. L'impact de l'investissement sur la biodiversité et la qualité de vie devra également être recherché.
  - o Le développement d'une analyse et d'un suivi budgétaire des impacts environnementaux de nos actions : il s'agit de lancer la réflexion pour se doter des outils nécessaires aux choix budgétaires et à l'évaluation du budget communal sous le prisme des enjeux climatiques. Ces démarches de « Green Budgeting » se développent, au niveau national, comme cela a été fait sur le projet de Loi de Finances pour 2021, et au niveau local. Il s'agit d'identifier quelles dépenses sont favorables ou défavorables pour le climat et la biodiversité, d'identifier les marges de progression, les réorientations possibles, mais aussi les contraintes, en interrogeant les pratiques et en guidant les décisions. C'est aussi un outil d'évaluation et de suivi.
  - o La mise en œuvre transversale du Développement Durable dans l'ensemble des actions menées, notamment pour les grands projets, la planification urbaine, la mobilité (notamment mobilité de proximité cyclable et piétonne), le patrimoine, le logement, l'habitat, l'environnement et la biodiversité, l'économie sociale et solidaire, la santé, l'achat public... avec des indicateurs de résultats liés, permettant de construire la stratégie Climat 2030. Un plan de formation des agents permettra d'accompagner par ailleurs les changements de pratiques.
  
- **Une approche financière plus participative, ouverte sur le dialogue avec les habitants**, plus pédagogique, pour un meilleur partage des enjeux, des choix et des risques. Cela passera également par une communication financière accessible à tous.

**Ces pistes de travail constituent autant d'enjeux pour la mise en œuvre efficiente du programme municipal.**

**L'essentiel à retenir :**

- *Un investissement supplémentaire de 10 M€ par an sur le mandat pour le Climat et la Solidarité.*
- *La stabilité des taux de fiscalité locaux.*
- *Une première étape significative pour le projet de mandat.*
- *Un projet de budget robuste, responsable, maîtrisé.*
- *Une nouvelle méthode intégrant les enjeux écologiques.*

## **B. DANS UN CONTEXTE D'ABSENCE DE VISIBILITE INEDIT AU NIVEAU NATIONAL**

La préparation du Budget 2021 s'intègre dans un contexte d'incertitudes majeures, avec un manque de visibilité au niveau national qui est susceptible d'impacter très directement les finances locales en 2021 et au-delà, ce qui constitue un point de vigilance majeur.

### **a) Une situation économique et de finances publiques très dégradée**

L'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 et sa propagation à l'échelle planétaire début 2020 ont bouleversé le paysage économique, social, sociétal et financier.

#### **- Une baisse brutale de l'activité économique et une reprise encore incertaine**

Les mesures de restrictions imposées par les gouvernements pour lutter contre la propagation de l'épidémie avec notamment la mise en place de mesures de confinement ont entraîné une chute brutale de l'activité économique en 2020.

Selon les perspectives économiques publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en octobre dernier, **la contraction de l'activité économique mondiale serait de 4,4 % en 2020**, avec le risque d'une dégradation supplémentaire suite aux dernières mesures dans les différents pays touchés.

**Sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB de la zone euro se contracterait de l'ordre de 7 %.**

**Pour la France, l'INSEE prévoit une baisse d'environ 9 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2020 (de l'ordre de 11 % pour le Ministère des Finances). Elle est au final de 8,3 %.** Ainsi après avoir été durement impactée par la pandémie au premier semestre 2020 (chute du PIB de 5,9 % au premier trimestre et de 13,2 % au deuxième), l'économie française a ensuite bénéficié d'un fort rebond cet été avec l'assouplissement des restrictions (hausse du PIB de 18,2 % au troisième trimestre) avant de connaître un nouveau confinement à partir du 30 octobre et jusqu'à la mi-décembre (entraînant une baisse du PIB de 4,5 % au quatrième trimestre).

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les perspectives d'évolution sanitaires, sociales et économiques sont encore incertaines, avec un accès à la vaccination encore trop lent, d'autant qu'elles s'ajoutent à d'autres événements géopolitiques internationaux, et notamment en Europe avec la mise en œuvre du Brexit.

Dans ce contexte global, le FMI espère un rebond de la croissance mondiale de 5,2 % en 2021, ce qui placerait le PIB mondial à seulement + 0,6 % au-dessus de son niveau de la fin de l'année 2019, soit bien en dessous des prévisions élaborées avant la pandémie. De son côté l'OCDE reste plus prudente et table sur un retour au niveau de 2019 seulement en 2022.

Selon un scénario central de la Banque de France, le PIB de la zone euro pourrait connaître un rebond d'environ 4 % en 2021, ainsi qu'en 2022.

**En France, toujours selon ce même scénario, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait récupéré qu'à mi-2022, avec un rattrapage qui s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB de l'ordre de 5 % sur chacune de ces deux années.**

**L'année 2023 retrouverait une croissance légèrement supérieure à 2 %.**

## - La situation des finances publiques

Face à la crise, l'Etat a réagi en 2 temps :

- dans un premier temps, en accompagnement du premier confinement, avec un ensemble de mesures d'urgence pour soutenir les ménages (préservation des emplois et de la majorité des revenus grâce au financement du chômage partiel), les entreprises (renforcement de leur trésorerie via l'octroi de prêts garantis, reports ou exonérations de charges...) et certains secteurs d'activité plus durement touchés (plans de soutien pour l'automobile, l'aéronautique, le tourisme...). Ces mesures ont été pour la plupart prolongées lors du second confinement.

**Le coût total de ces mesures est estimé à 470 Md€, dont une partie seulement aurait un impact direct sur le solde public (65 Md€).**

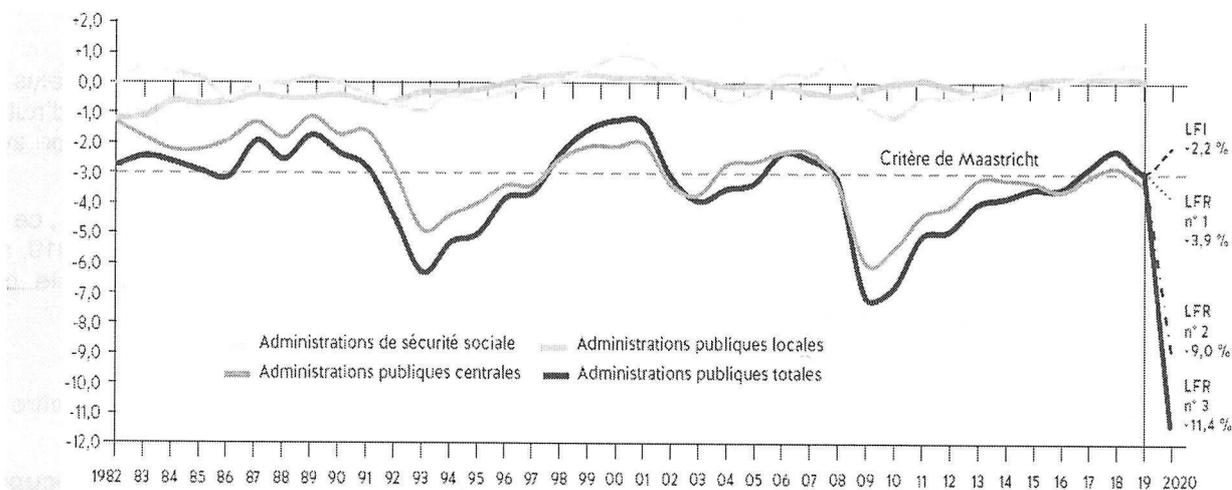
- dans un deuxième temps, début septembre, avec un **plan de relance sur les années 2021 et 2022 de 100 Md€, dénommé « France Relance »**, financé à hauteur de 40 Md€ par l'Europe. Ce plan, dont les retombées sur les territoires ne sont pas encore observées, doit permettre de revenir à l'horizon 2022 au niveau de richesse produite avant crise mais aussi de préparer la transformation économique et de compétitivité, écologique et sociale, de la France pour 2030.

Ces dépenses publiques importantes de soutiens économique et social, ajoutées aux dépenses directes liées à la crise sanitaire (matériels médicaux, masques, tests...) sans oublier la très forte baisse des recettes, liée à la chute de l'activité économique forment un effet de ciseau qui pèse considérablement sur les finances publiques et entraîne une forte dégradation du déficit et de la dette des administrations publiques.

**La trajectoire des finances publiques corrigée laisse dès lors apparaître une situation pour le moins inédite** (Source : note de conjoncture Banque Postale).

### LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales

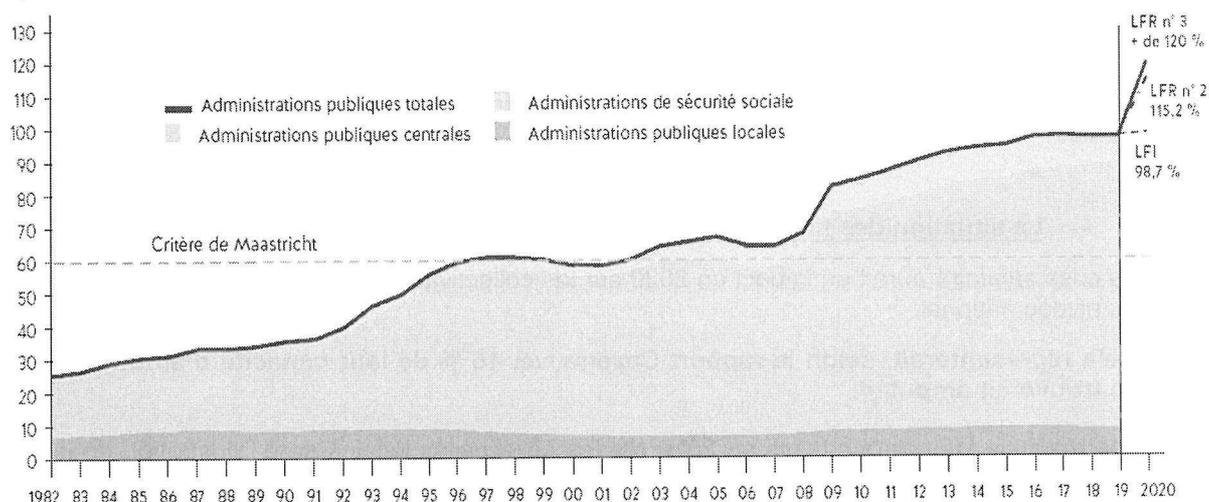


Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) puis LFI 2020 et Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale dans le cadre du PLFR n°3 (juillet 2020).

Le **déficit** budgétaire est un flux alors que la dette est un stock. Le **déficit public** se définit comme la situation dans laquelle les recettes du budget de l'État sont inférieures aux dépenses. La **dette** de l'État se définit comme l'ensemble des emprunts effectués par l'État, dont l'encours (montant total des emprunts) résulte de l'accumulation des **déficits** de l'État.

## LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La Banque Postale Collectivités Locales



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) puis LFI 2020 et Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale dans le cadre du PLFR n°3 (juillet 2020).

Au-delà de 2020, la prévision est encore moins aisée...

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DEFICIT des administrations publiques par rapport au PIB (en %)</b>						
<i>Prévisions fin septembre</i>	-10,2	-6,7	-4,9	-4,0	-3,4	-2,9
<i>Prévisions revues décembre</i>	-11,3	-8,5				

<b>Dettes des administrations publiques</b>							
	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020	2021
<b>en point de PIB</b>							
<i>Prévisions septembre</i>	100,00%	98,10%	101,40%	114,00%	116,40%	117,50%	116,20%
<i>Prévisions décembre</i>						119,8 %	122,4 %
<b>Ensemble des adm. Publiques (en Mds€)</b>	2 414,7	2 380,0	2 438,4	2 638,3	2 674,3		
<b>État</b>	1 946,9	1 911,8	1 958,2	2 071,6	2 107,3		
<b>Orga divers d'adm. centrale</b>	65,8	64,9	64,8	63,7	63,5		
<b>Admin publiques locales</b>	205,9	210,3	213,6	216,3	216,5		
<b>Administrations de sécurité sociale</b>	196,1	193,1	201,8	286,7	287,1		

Source INSEE et PLF 2021

**On le voit, y compris par le manque de fiabilité de toutes les prévisions, tous les modèles connus jusqu'à présent, en matière économique et de finances publiques et notamment la trajectoire qui présidait traditionnellement aux Lois de finances successives, d'un retour à un déficit public de 3 % du PIB, sont aujourd'hui totalement irréalistes.**

Dans un tel changement de paradigme, et sans nouvelle proposition globale à ce jour de l'Etat, on peut légitimement s'interroger sur les conséquences que cette situation pourrait avoir sur les finances locales.

#### - La situation des finances locales

La crise sanitaire aurait un impact en 2020 sur les collectivités locales de l'ordre de 6 milliards d'euros au niveau national.

**Cela représenterait, selon le rapport Cazeneuve, 16 % de leur capacité d'autofinancement qui se trouverait amputée.**

Les résultats financiers atteints en 2019 par les collectivités locales sont l'illustration de leur capacité de résilience face à des réformes successives entamant leurs marges de manœuvre et leur autonomie (baisse des dotations, suppression progressive de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation). Les niveaux d'autofinancement et d'investissement enregistraient ainsi en 2019 des points hauts avec en parallèle une dette quasi-stable, grâce à une maîtrise générale des dépenses de fonctionnement.

La Banque Postale constate dans sa note de conjoncture de septembre 2020 que « l'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités ».

En 2020, les collectivités locales auraient ainsi une progression des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 2,2 %, soit la hausse la plus élevée depuis 2014, du fait essentiellement des dépenses imprévues engagées par les collectivités locales au titre de la crise sanitaire. Il est estimé ainsi que sans ces dernières, la hausse aurait pu être de 1,2 %, conforme aux objectifs fixés par l'État.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement des collectivités locales (224,1 milliards d'euros) devraient enregistrer une baisse de 2,0 %, ce qui correspond à une perte de 4,5 milliards d'euros.

**Conséquence, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une chute inédite de 18,1 %.** Ce recul, d'un montant de 7 milliards d'euros, l'amènerait à 32,2 milliards d'euros, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2014. Toutes les catégories de collectivités locales seraient concernées par ce constat.

Les dépenses d'équipement (42 milliards d'euros) seraient en baisse, avec des estimations toutefois différentes entre les sources.

L'encours de dette serait, lui, en légère hausse de 0,6 %.

**Ce qui aura également marqué l'année 2020, c'est la mise en évidence de la disparité de situation financière entre collectivités :** certaines, qui avaient su conserver des marges de réactivité, peuvent envisager de continuer leur action dans la pérennité. C'est le cas de Besançon.

D'autres en revanche, par les actions mises en place pendant la crise, auront hypothéqué lourdement leur avenir et risquent une vraie paralysie, d'autant que les incertitudes restent nombreuses.

La Banque Postale souligne ainsi : « Plus tôt ces incertitudes seront levées, plus tôt les collectivités locales dont les exécutifs viennent d'être réélus, s'engageront avec la visibilité nécessaire vers un avenir suffisamment compliqué pour nécessiter imagination, capacité d'adaptation et stabilisation des règles du jeu : tel est entre autres le défi posé par la recherche d'une nouvelle culture des relations financières entre l'État et le monde local ».

#### - Les incertitudes à venir

**Dans le contexte de crise sanitaire où les collectivités locales ont été en première ligne, et de lenteur de la mise en place des vaccinations par l'Etat malgré la mobilisation des services, le manque persistant d'informations disponibles rend la situation extrêmement complexe. Il est urgent de rétablir un dialogue de confiance et en responsabilité entre l'Etat central et les collectivités locales.**

Or force est de constater que les inquiétudes sont nombreuses.

Concernant la situation des finances publiques, tout d'abord, nous savons, par la douloureuse expérience du passé, que, pour parvenir à ses objectifs en matière de déficit public, l'Etat n'a pas hésité les années précédentes à mettre à contribution les collectivités locales :

- d'abord par de fortes baisses de dotations entre 2014 et 2017 : la Ville a ainsi subi une ponction pour le redressement des finances publiques de 1,3 M€ en 2014, 3,1 M€ en 2015, 3,2 M€ en 2016 et 1,5 M€ en 2017.
- Puis à partir de 2018, par une « contractualisation » qui n'en portait que le nom car largement unilatérale engageant les collectivités sur une limite d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. L'aspect prescriptif de la contractualisation a finalement été abandonné en 2020.

Il est vrai que l'Etat s'est engagé sur une stabilité des dotations au niveau national jusqu'en 2022 et que les dotations sont effectivement stables en 2021. Mais cet engagement a été pris avant la crise sanitaire. Mais que se passera-t-il en 2022, et après ?

**Une nouvelle baisse de dotations, voire une nouvelle contractualisation, seraient intolérables et insoutenables**, et ce d'autant plus que les réponses de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de la crise ont été notoirement insuffisantes, alors même qu'il s'est largement appuyé sur elles tout au long de l'année 2020, comme l'a rappelé le vœu adopté en Conseil Municipal en décembre.

**C'est un point de vigilance essentiel qui nécessitera une vraie combativité, et des remontées au niveau national, notamment dans le cadre des associations d'élus locaux dont France Urbaine.**

**En effet, alors qu'une vraie compensation des pertes de recettes était attendue, qu'a proposé l'Etat ?**

- Une suspension pour l'année 2020 de l'aspect prescriptif (et punitif) de la contractualisation avec l'Etat, initialement prévue sur 2018-2020 : on peut considérer que c'était la moindre des choses, lorsque les collectivités étaient amenées à porter une grande partie des dépenses sanitaires...
- Une compensation dont, contrairement aux annonces initiales, seul un nombre restreint de collectivités a pu bénéficier compte tenu de son mode de calcul ;
- Une subvention, tardive, à l'achat de masques à la population de 50 %...
- Ou encore des financements probables de projets dans le cadre du Plan de Relance (transition énergétique, numérique par exemple)... Ce n'est pas négligeable bien sûr, encore faudrait-il que les collectivités aient toujours les moyens de mener une politique d'investissement. C'est le cas pour Besançon mais c'est bien loin d'être le cas pour toutes.
- Une avance remboursable (alors qu'était attendue une vraie compensation) pour GBM en « compensation » de ses pertes subies sur le Versement Mobilité et la billetterie Transports.

**Ces mesures sont sans commune mesure avec l'effort fait en direction des habitants et du monde économique et il faudra que l'Etat s'engage dans une véritable prise en charge des pertes ou des dépenses complémentaires assumées par les Collectivités locales.**

**Parallèlement, l'Etat a confirmé la mise en œuvre de la réforme fiscale dès 2021 (en la renforçant même !), qui sera susceptible de bouleverser les grands équilibres des collectivités, tout en les privant d'une partie de leur autonomie.**

La suppression de la taxe d'habitation a été en effet actée en Loi de Finances 2020.

- Depuis 2018, environ 80 % des foyers fiscaux, sur conditions de revenus, ont connu une réduction progressive de cette taxe, et ne la paient plus depuis 2020.

A Besançon, cette première phase concernait près de 78 % des contribuables en 2019 bénéficiant d'un allègement, total ou partiel de leur taxe d'habitation, soit 46 537 foyers fiscaux exonérés ou bénéficiant de la réforme.

- Pour le reste des contribuables et sans conditions de revenus, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

Pour Besançon, cette suppression progressive à partir de 2021 concernera tous les foyers fiscaux, soit environ 60 000.

Ne subsistera alors que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que sur les logements vacants.

**Depuis 2020 également, les collectivités ont perdu leur pouvoir de taux et de modification des abattements sur la taxe d'habitation.** Elles ont également perdu provisoirement jusqu'en 2022 leur pouvoir de modification d'exonérations et d'abattements sur la taxe foncière.

**A compter de 2021, les communes et les groupements ne percevront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, ni les compensations d'exonérations qui s'y rattachent.**

**→ Les communes seront compensées par le transfert intégral de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

**Pour neutraliser l'impact de cette réforme sur les ressources fiscales de chaque commune, un mécanisme de « coefficient correcteur » a été mis en place : il sera évolutif (pour éviter les impacts négatifs engendrés par les dispositifs de type FNGIR mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle), hors augmentation de taux depuis 2017 (car le calcul sera fait sur les bases 2020 mais avec le taux 2017), ce qui n'impacte pas Besançon dont les taux ont été stables.**

Ainsi, la Ville de Besançon, qui recevra un produit de foncier bâti départemental inférieur (environ 15 M€) à la perte de sa taxe d'habitation, aura un coefficient correcteur positif, de l'ordre de 1,2, permettant de combler la différence.

Toutefois, cette réforme n'est pas totalement neutre pour les communes, du fait de :

- **la perte d'une partie de leur pouvoir de taux, pour les communes** ayant un coefficient correcteur positif (le versement complémentaire issu du coefficient correcteur n'évoluera en effet que de l'évolution des bases hors effet taux) ;

- la suppression d'**une partie du lien fiscal existant entre les services publics et ceux qui les utilisent**, tous les propriétaires n'étant pas nécessairement habitants de la commune, et les locataires n'étant dès lors plus associés au financement de certains services publics, en dehors de la tarification éventuelle des services locaux ;
- le risque de **frein, pour certaines communes, pour la construction de logements sociaux**, qui bénéficient d'exonérations longues en matière de taxe foncière ;
- la perte de produit en 2020 et 2021 pour les communes qui ont augmenté leur taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 (ce qui n'est pas le cas pour Besançon) ;
- les risques de modification de la **dynamique des recettes des collectivités**.

Par ailleurs, **la réforme des valeurs locatives de locaux d'habitation** est annoncée pour 2026, car les bases de foncier bâti pour les ménages sont assises sur la valeur locative (divisée par 2), dont le calcul date toujours de 1970. Cette réforme devrait permettre d'assurer une plus **grande équité fiscale dans les impôts locaux, tout en améliorant la compréhension de l'impôt local par le contribuable**.

Cependant, les annonces sur la suppression, à compter de 2021, de la moitié des « impôts de production » des établissements industriels, dont la taxe foncière, sont susceptibles de fragiliser encore les équilibres.

**Car la Loi de Finances pour 2021 n'a pas apporté de réponses aux attentes des collectivités locales en termes de visibilité pour l'avenir.**

#### **b) La Loi de Finances pour 2021 : les principales mesures concernant les collectivités locales**

La Loi de Finances 2021 votée le 17 décembre dernier accompagne et complète les différentes Lois de Finances Rectificatives 2020 adoptées depuis le début de la crise sanitaire pour compenser une partie des pertes financières liées au Covid-19, par la mise en œuvre de mesures et de moyens exceptionnels pour y faire face. Des dispositions ont ainsi été votées pour relancer l'économie, notamment la diminution de plusieurs impôts de production et le renforcement du soutien à l'investissement local.

Elle s'inscrit aussi dans la continuité des lois de finances précédentes, par la poursuite des réformes déjà engagées (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, stabilité de l'enveloppe nationale de la DGF, évolution constante de la péréquation).

#### **✓ Les principales mesures fiscales**

##### **- Réduction des « impôts de production » de 10 Md€ :**

Cette mesure inscrite dans le cadre du plan de relance du Gouvernement repose sur trois leviers :

- une réduction de moitié du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ce qui correspond à la suppression de la part régionale, soit plus de 7 Md€. Pour ce faire, le taux théorique fixé au niveau national à 1,5 % sera divisé par 2 et passera à 0,75 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les parts départementale et intercommunale sont, quant à elles, maintenues. Sur le territoire du Grand Besançon, l'économie pour les 4 385 entreprises ayant payé une CVAE en 2020 est estimée à 19,5 M€ pour 2021. La Ville de Besançon ne perçoit pas de CVAE.
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels qui entraîne une réduction de moitié de leurs impôts fonciers dès 2021 (soit - 1,75 Md€ de CFE et -1,56 Md€ de TFPB pour le bloc communal). Les pertes de recettes pour les communes et les EPCI seront compensées par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR). La compensation sera égale à la perte annuelle de bases mais avec un taux gelé à sa valeur 2020.

S'agissant de la taxe foncière, cela concernerait 74 propriétaires de locaux industriels sur Besançon, la part de la Ville en taxe foncière représentant 1,1 M€.

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, l'économie estimée pour les 194 entreprises concernées sur GBM est proche de 3,5 M€ selon les premières estimations (la CFE n'est perçue que par les intercommunalités).

- la baisse du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET). Pour éviter que tout ou partie du gain réalisé par les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement, ce dernier est ramené de 3 % à 2 % de son chiffres d'affaires.

### **Cette nouvelle réforme s'ajoute à la réforme de la fiscalité locale qui entre en vigueur en 2021.**

Même si cette réforme est annoncée comme neutre pour les collectivités, il convient de souligner que cette nouvelle réforme ampute une nouvelle part du pouvoir de taux de la commune, certes minime. Elle représente également un risque pour ses recettes à venir : la suppression de moitié des « impôts de production » des établissements industriels consiste à changer un produit fiscal en compensation de l'Etat, dont la pérennité et le mode de calcul ne sont pas acquis, cette dotation étant intégrée au budget de l'Etat.

- Par ailleurs, la Loi de Finances prévoit que **les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront décider d'accorder une exonération totale de contribution économique territoriale (CET)** pendant trois ans en cas de création ou d'extension d'établissements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette exonération ne sera pas compensée par l'Etat.

### ✓ Les mesures relatives aux dotations

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers et s'élèvent à 43,4 Md€ en 2021.

Ils comprennent notamment, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat qui est maintenu à son niveau antérieur (26,8 Md€) pour la 4<sup>ième</sup> année consécutive et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui connaît une hausse significative et passe de 6 Md€ à 6,546 Md€.

Cette année encore, l'ensemble des besoins seront financés par des redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF avec notamment la progression de la péréquation, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale (+ 180 M€ comme en 2020), la hausse annuelle de la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€) ou encore la prise en compte de l'évolution démographique.

La Ville devrait bénéficier de l'effet de la hausse de la DSU (estimée de l'ordre de + 5 %).

Mais cela entraîne logiquement un écrêtement variable de la dotation forfaitaire des communes, ainsi qu'un écrêtement uniforme de l'ordre de - 2 % de la dotation de compensation des EPCI.

De plus, comme chaque année, la progression ou l'apparition de dotations a pour conséquence la minoration des dotations d'ajustement. En 2021, les « variables d'ajustement » sont en baisse de 50 M€, **mais le bloc communal est totalement épargné.**

**Les dotations d'investissement** allouées aux communes et EPCI sont pour leur part maintenues en 2021 à leur niveau de 2020, soit 1,8 Md€ (ceci sans compter l'enveloppe exceptionnelle de 1 Md€ dégagée en LFR3 - 2020). 1 046 M€ sont alloués pour le financement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 M€ pour la dotation politique de la ville (DPV). La Ville a bénéficié de 638 K€ en 2020, soit 3,2 M€ depuis 2016.

**Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** est maintenu à 1 Md€.

### ✓ Les autres dispositions

- Après deux reports successifs, **la Loi de Finances 2021 planifie la mise en œuvre progressive sur 3 ans de l'automatisation du FCTVA**. En 2021, seules seront concernées les collectivités et les EPCI qui reçoivent le FCTVA l'année même de la réalisation de la dépense, ensuite en 2022 et 2023 respectivement pour les perceptions réalisées par rapport aux dépenses de N-1 et N-2. L'analyse des effets potentiels de cette automatisation est en cours. La Ville entrera dans le dispositif en 2022.

- Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols par l'ajout de plusieurs dispositions afin d'inciter à la production d'opérations de recyclage et de renouvellement urbain, ainsi qu'à la densification.

- Transfert à l'horizon 2022, de la gestion des taxes d'urbanisme (dont la taxe d'aménagement) des directions départementales des territoires (DDT) à la direction générale des finances publiques (DGFIP) qui n'en assure aujourd'hui que le recouvrement. L'exigibilité de la taxe d'aménagement serait décalée à l'achèvement des travaux et non plus en fonction de la date d'autorisation d'urbanisme.

- Nationalisation des taxes locales sur l'électricité : la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) deviennent une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'Etat. D'ici 3 ans et en plusieurs étapes, il est prévu de centraliser la gestion de ces taxes à la direction des finances publiques (DGFIP) et d'harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national. Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires mais pour ces dernières, cela implique la perte du pouvoir de modulation des tarifs dont elles disposent aujourd'hui.

- Poursuite de la suppression des taxes à faible rendement débutée en 2018 : il est notamment prévu la suppression des taxes funéraires.

Pour la Ville, cela représente une perte d'environ 80 K€.

**L'essentiel à retenir :**

- *Un contexte des finances publiques très dégradé, susceptible de peser sur l'avenir des finances locales.*

- *Une vigilance forte de l'équipe municipale quant à la préservation de l'autonomie des collectivités locales et le rétablissement d'un dialogue de confiance avec l'Etat.*

- *Des dotations de l'Etat en hausse pour la Ville en 2021 dans le cadre de la dotation de péréquation-Dotation de solidarité Urbaine.*

## II. BATIR LA VILLE DU VIVANT ET DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Le projet du mandat vise à inscrire résolument la Ville dans le présent et l'avenir, en construisant la Ville du XXI<sup>ème</sup> siècle. Nous l'avons vu, la période actuelle est celle des incertitudes.

**Il s'agit de faire de ces incertitudes des opportunités. Des opportunités pour innover, pour créer, pour réfléchir ensemble à un nouveau modèle de société, à la transformation de notre économie, à une nouvelle façon de penser et de structurer la « cité », l'urbanité.**

Ce nouveau modèle ne pourra être que celui **du vivant et du bien-vivre ensemble**, celui d'un développement économique, social, urbain renouvelé, respectueux de l'humain, de l'environnement et de la biodiversité, soucieux d'un équilibre durable.

**Cela passe par des actions qui doivent être à la fois conjoncturelles pour répondre aux urgences, mais également structurelles, pour modifier en profondeur l'organisation de notre ville, pour la rendre plus résiliente, résistante aux chocs quels qu'ils soient (sanitaires, climatiques, sociaux...) et pour améliorer la qualité de la vie au quotidien.**

**Cette dualité constitue le cœur du projet du budget 2021, pour l'émergence d'une ville solidaire, éducative, citoyenne, mobilisée pour l'environnement, la biodiversité, le climat... en un mot pour une ville engagée.**

### A - BATIR UNE VILLE SOLIDAIRE

La solidarité est partie intégrante, en même temps qu'un principe directeur, des actions menées par la Ville, tant dans le cadre de la crise sanitaire, où la notion de vivre-ensemble est éprouvée, notamment lors des confinements, mais également dans le cadre du projet porté pour 2021 et au-delà.

Solidarité vis-à-vis des habitants, des usagers, des personnels ; solidarité entre les habitants ; mais également solidarité de territoire.

C'est l'ensemble des champs que nous explorons dès 2021.

#### **Les marqueurs pour 2021 :**

- Une mobilisation maintenue dans le cadre de la crise sanitaire,
- Une augmentation de + 1,5 % de la subvention au CCAS, avec une orientation pour la mise en œuvre d'un plan en faveur de la jeunesse,
- Un montant inédit des dépenses consacrées aux petits travaux et équipements de proximité « les tranches annuelles » dans différents domaines soit 17 M€ au total dont :

+ 1,8 M€ pour l'entretien de notre patrimoine bâti et de nos espaces verts,

+ 0,4 M€ pour les équipements liés aux systèmes d'information

... Avec l'objectif d'un abondement pérenne à hauteur de plus de 2 M€ / an sur la durée du mandat.

- Réhabilitation de l'aire de jeux de la combe Boichard dans le quartier des Tilleroyes,
- Réaménagement du site d'accueil du complexe sportif de la Malcombe,

#### **a) Ensemble face à la crise**

La Ville de Besançon a été et reste en première ligne pendant la crise sanitaire. Dès le début de l'année 2020, et tout au long de l'épidémie, elle a mis en place, en partenariat avec Grand Besançon Métropole, de nombreuses actions de soutien aux habitants, aux associations, aux acteurs économiques et commerciaux...

Dès le BP 2020, puis tout au long de l'année, par l'utilisation intégrale de l'enveloppe de fonctionnement de 1,5 M€ de dépenses imprévues dédiées et dans les différentes décisions modificatives, la Ville s'est mobilisée en accompagnement du territoire.

**La mobilisation continue en 2021 dans le cadre du plan de soutien de décembre 2020 et dans le cadre du lancement de la campagne de vaccination, avec notamment :**

- **Premier signe de soutien**, nous l'avons évoqué, mais il prend une résonance particulière dans le cadre de la crise sanitaire, **la volonté d'une hausse de l'investissement à partir de 2021, sans augmenter les impôts : c'est un signe fort en direction du monde économique et en faveur de l'emploi, tout en veillant au pouvoir d'achat des Bisontins.**
  
- **Une orientation donnée au CCAS dans le cadre de l'évolution de + 1,5% de sa subvention de fonctionnement pour un plan jeunesse**, intégrant notamment les étudiants dont certains sont dans une situation dramatique d'isolement et de précarité, en lien avec les structures universitaires. La Ville a apporté un soutien à l'amélioration de la ressource étudiante en investissement dès 2020.
  
- **Un accompagnement des personnes les plus vulnérables, par l'action du CCAS**, avec l'ensemble des services d'accompagnement social et d'accès aux droits (accueils, aide et soin à domicile, portage de repas, antennes sociales de quartier, MSAP-France services, Maison des Séniors...), par l'élargissement de certains dispositifs comme la veille mobile, les distributions de produits sanitaires pour les plus démunis, par la coordination de l'aide alimentaire, par le déploiement de bons d'achats commerces pour les familles avec enfants ayant des très faibles revenus...  
La Ville maintient sa vigilance quant à la violence faite aux femmes, dont le confinement a accru l'isolement.
  
- **Une adaptation et un maintien du service public, avec une organisation de gestion de crise assurant tant la continuité des activités que la sécurité du personnel** : mise en œuvre des protocoles sanitaires dans le domaine éducatif, mobilisation de la réserve sanitaire, dotation du personnel en équipements et fournitures de protection sanitaire, développement du télétravail...
  
- **Une communication étroite auprès des Bisontins**, pour favoriser le maintien du lien, en interne et en externe, notamment suite à la consultation des habitants lancée l'été dernier ;
  
- **L'accompagnement des professionnels de santé**, pour une interface avec les services de l'ARS, et la mise en place d'ambassadeurs de gestes sanitaires, l'appui fourni par les services municipaux à l'organisation des structures de dépistages...
  
- **Le soutien aux entreprises, aux commerces et à l'artisanat**, en complément des soutiens spécifiques apportés par GBM au titre de sa compétence Economie (conseils, aides financières directes, plateformes..), avec la poursuite du dispositif de chèques Booster, mais aussi les exonérations décidées en 2020, prolongées de 2 mois en décembre et qui impactent en partie le budget 2021, les commerçants pour les droits de place et ceux du marché des Beaux-Arts ainsi que les entreprises locataires de la Ville et le Casino.  
Une réflexion est également en cours avec **Micropolis** pour sa consolidation : en tant qu'actionnaire la Ville apportera en 2021, 250 000 € d'avance en compte courant d'associés, qui vient s'ajouter, dans le projet de budget, aux 42,2 M€ d'investissement.

- **Le soutien et l'accompagnement du milieu associatif**, avec des exonérations de loyers de 6 mois, également prolongées en décembre de 2 mois pour les associations et ateliers d'artistes locataires de la Ville, le versement anticipé de subventions fin 2020 pour le secteur sportif et culturel et un accompagnement prolongé en 2021, avec un examen au cas par cas des situations pour permettre un soutien adapté, la création également d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres d'art qui sera déployé en 2021 en soutien à la création artistique...  
**La Ville reste par ailleurs fortement impliquée dans la concertation et l'appui aux associations, avec des échanges très réguliers sur les difficultés rencontrées et la constitution d'un fonds de soutien aux associations en difficultés, notamment en matière sportive et culturelle.**
- **La coordination avec les autres acteurs** dans le comité stratégique Covid, associant les collectivités, l'Etat, le CHRU... cette coordination est d'autant plus urgente dans le contexte actuel de lancement de la vaccination. La Ville s'inscrit dans le cadre de la Conférence des Acteurs de Santé, au sein du Contrat Local de Santé, pour réduire les inégalités territoriales et sociales dans ce domaine.

**Ce soutien se poursuit dans le cadre de la campagne de vaccinations, qui, à la date d'écriture du présent rapport, est mise en place encore trop lentement par l'Etat.**

**Dès réception des consignes, l'ensemble des services municipaux a été mobilisé**, pour fournir un premier lieu pour le centre de vaccinations, le gymnase Résal, et assurer son bon fonctionnement, pour ouvrir et étendre une plateforme téléphonique, face aux nombreux questionnements des citoyens, pour accompagner aussi les seniors des résidences autonomie.

Nous sommes allés déjà au-delà de nos compétences face à un Etat qui semblait peu préparé. Le rétablissement d'un vrai dialogue en responsabilité réciproque est dès lors indispensable.

L'ensemble de ces actions permet ainsi d'organiser et de renforcer la solidarité, lutter contre l'isolement, en répondant à l'urgence et en maintenant un service public de proximité.

#### **b) La solidarité comme vecteur de proximité**

**La solidarité est un élément moteur de la proximité et la recherche continue d'une amélioration de la qualité de la vie est en elle-même un facteur de solidarité.**

Dès lors, le **renforcement des travaux de proximité**, du niveau des équipements municipaux a été un axe fort dans la préparation du projet de budget 2021.

Il s'agit en effet de moderniser et améliorer l'accueil dans nos équipements municipaux : offrir en somme aux usagers un cadre de service public plus adapté aux besoins, plus proche aussi, car ces équipements sont au sein des quartiers et ils sont souvent par là des lieux de relais, notamment des actions et des valeurs municipales, et d'échanges.

Parallèlement, il s'agit d'offrir des conditions de travail saines et sécurisées au personnel municipal, garant de la qualité du service public.

Bien évidemment, ces travaux répondent également, au-delà des aspects de confort d'usage, à des enjeux plus vastes de maîtrise énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Ne pas investir, c'est aussi faire augmenter les coûts de maintenance, les coûts d'entretien, les charges...

**Ces petits investissements, que nous regroupons sous le vocable de « tranches annuelles », sont multiples :** les petits travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine communal (écoles, maisons de quartier, crèches, bibliothèques...), la voirie (en maîtrise d'ouvrage intercommunale mais avec un pouvoir décisionnel de la municipalité quant au programme, Besançon étant un secteur en tant que tel), la mise en accessibilité et la poursuite de l'Agenda d'accessibilité (Ad'Ap), les espaces verts et sportifs, la maîtrise de l'énergie, les actions de développement durable, l'école numérique, la culture...

**S'ils sont plus difficiles à présenter budgétairement, car multiples, ce sont pourtant bien eux qui contribuent à améliorer le quotidien des Bisontines et des Bisontins et ce sont aussi bien souvent ces besoins qui remontent le plus immédiatement dans le dialogue avec les habitants. Ce sont aussi parmi les plus visibles lorsqu'ils sont réalisés.**

Quelques exemples :

- La rénovation de salles de classe dans une école (rénovation des sanitaires, pose de faux-plafonds, peinture, isolation phonique, pose de stores pour limiter la chaleur, ...).
- Le remplacement des fenêtres et des menuiseries d'un bâtiment.
- L'acquisition de nouveaux matériels informatiques dans un établissement scolaire.
- Le remplacement d'une chaufferie fonctionnant au fuel par une chaufferie bois dans un bâtiment.
- La réhabilitation d'une aire de jeux dans un quartier, ou la création d'un petit équipement sportif tel qu'un City-stade.
- La mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite d'un gymnase ou de tout autre équipement.
- Le renouvellement de véhicules du parc automobile communal.
- La gestion du patrimoine arboré et la création ou modification d'espaces verts.
- La réfection d'une rue, des trottoirs, de l'éclairage public.

Le projet de Budget 2021 prévoit ainsi **une augmentation significative du niveau des tranches annuelles dans différents domaines d'actions au service de l'amélioration continue du service public.**

**Le montant global des tranches annuelles 2021 s'élèvera à environ 13,4 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2020 (de + 2,8 M€ par rapport à 2019), auquel il convient d'ajouter l'Attribution de Compensation versée à GBM pour la Voirie (3,9 M€).**

Ces aménagements sont engagés et réalisés tout au long de l'année, dans le cadre d'enveloppes définies par secteurs d'activités.

**Ainsi près de 4 M€ seront positionnés en 2021, en sus de l'enveloppe de tranches annuelles de base pour faire face à des dépenses nécessaires et utiles dans les différents domaines d'actions.** Il s'agit d'un geste fort, nécessaire pour assurer le bon entretien et la modernisation de notre patrimoine :

- **un accroissement de 50 % des crédits dédiés (soit + 1,5 M€) en matière de patrimoine bâti.** Cela permettra d'accélérer nos petites rénovations dans les écoles, les crèches, les locaux associatifs, les bâtiments culturels, les complexes sportifs et le patrimoine historique, **il s'agit d'une augmentation sans précédent, destinée à intervenir sur tous les lieux qui le nécessitent, sans délais.**  
**Ainsi, ce ne sont pas moins de 4,7 M€ qui seront consacrés en 2021 à l'amélioration de nos équipements existants.**
- **des crédits supplémentaires alloués aux aménagements liés à la biodiversité et à la gestion du patrimoine arboré, durement impacté pendant les périodes de sécheresse. L'enveloppe dévolue aux espaces verts et à la biodiversité va augmenter de 40 % (+ 0,3 M€), soit un montant total annuel de 0,8 M€.**
- **0,4 M€ seront consacrés en 2021 au développement et renouvellement des outils numériques, à l'amélioration de la gestion informatisée des services (écoles, cimetières et bibliothèques).** Sur les années futures et dans l'objectif de réussir la transition numérique,

l'équipe municipale souhaite maintenir un niveau d'investissement conséquent compte tenu de l'obsolescence du matériel.

- **2 M€ seront également consacrés annuellement aux travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.**

**Sur le mandat, il est dès lors prévu une augmentation pérenne des tranches annuelles de l'ordre de 2 M€.**

Parallèlement, la Ville s'implique dans un axe de travail important, **celui de l'optimisation de son patrimoine**, condition également du bon entretien des bâtiments existants. Dernière vente marquante en date, l'abbaye Saint-Paul, qui sera mise en valeur par le nouveau projet privé : en 2021 interviendra le déménagement des collections lapidaires qui s'y trouvaient.

D'autres opérations ponctuelles interviendront également à travers les différents quartiers afin de montrer l'attachement profond de la commune à sa diversité :

- la réhabilitation de l'aire de jeux de la combe Boichard située dans le quartier des Tilleroyes,
- la rénovation de la Ferme des Torcols,
- le réaménagement du site d'accueil du complexe sportif de la Malcombe.

**Bâtir une ville solidaire, c'est également être attentif aux populations les plus vulnérables tout particulièrement impactées dans ce contexte de crise sanitaire inédit.** Rappelons à ce titre l'importance du rôle de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) élaborée par le CCAS, qui permet un suivi des impacts sociaux de la crise actuelle. Cette ABS est également partagée pour construire le projet social du CCAS, de façon participative avec les associations partenaires.

L'objectif est de mieux définir les besoins, les attentes en fonction des publics, isolés, précaires, personnes âgées, handicapées avec les associations, la jeunesse : c'est ce qui permettra de structurer une **politique sociale forte et cohérente, soutenue par la Ville à hauteur de 9,7 M€ en 2021.**

La Ville engage également des actions **en faveur de la lutte contre les discriminations, par des actions transversales**, comme l'expérimentation de l'anonymisation des candidatures, et en lançant la réflexion autour d'un projet de **Maison des Femmes** ou encore sur un **bus des services**, pour que l'accès aux services soit possible à tous.

La question de la **tranquillité publique** est également au cœur de la politique de solidarité. La Ville, par l'action et la présence de la Police Municipale, travaille en proximité, sur le terrain, en lien avec la Police Nationale : cette articulation, dans la limite des compétences de chacun, constitue un enjeu de cohérence et donc d'efficacité, et donnera lieu à l'élaboration d'une convention. Parallèlement, la Ville s'implique, conformément aux engagements pris, dans un audit en matière de vidéosurveillance.

Par ailleurs, **une Ville solidaire, c'est une Ville qui investit et engage des aménagements urbains cohérents**, avec le souci de maintenir des services publics de qualité dans tous les secteurs et avec la capacité d'équilibrer le territoire, désenclaver des quartiers et désengorger certains sites.

A ce titre, la Ville aménage les espaces publics pour permettre de faciliter le retour à la vie de la cité, pour un retour des commerces dynamiques, des entreprises innovantes et créatives, des lieux publics animés... **Il s'agit là, et c'est la condition pour une ville durable, de trouver la voie d'un développement urbain raisonné et équilibré.**

**Dans les quartiers prioritaires**, cela se traduit par la mise en œuvre du **Nouveau programme de rénovation urbain (NPRU) Planoise/Grette**, C'est un élément fort de **reconfiguration urbaine** avec des travaux progressifs (aménagement d'espaces publics, d'espaces verts, démolitions, résidentialisation, réhabilitation...) qui se dérouleront jusqu'à l'horizon 2026-2029. La reconfiguration de ce quartier est un enjeu majeur pour notre territoire.

Sur la Grette, la Ville engagera en 2021 les premiers travaux de cheminements et de verdissement.

**La Ville consacrera à ces 2 quartiers un montant total de plus de 22 M€ sur la seule période 2021-2027.**

Cet investissement s'accompagne d'un volet social et de suivi des problématiques des quartiers prioritaires au titre du **Contrat de Ville**, en coordination avec GBM, le CCAS, les associations, acteurs de proximité et l'Etat, sur des questions majeures comme la santé, le sport, la sécurité, l'attractivité du quartier. GBM mène parallèlement la reconstruction du parking Cassin, qui permettra la réouverture tant attendue du centre commercial sur le secteur.

**Parallèlement, GBM engage, en partenariat avec la Ville, les études pour la restructuration du quartier de Palente-Orchamps**, qui viendra compléter les premières opérations de la Ville, sur la **requalification du pôle des Tilleuls, qui se termine, mais aussi sur le pôle sportif des Orchamps ou encore la place Olof Palme.**

Parallèlement à ces travaux, d'autres opérations urbaines vont s'engager. Citons par exemple **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)** dont le déploiement interviendra en cœur de ville à partir de 2021, **les déconstructions sur le site Saint-Jacques** pour permettre les futurs aménagements d'espaces publics, **la finalisation de l'aménagement du pôle tertiaire Viotte** qui accueillera en 2021 les services de l'Etat et de la Région.

## **B. BATIR UNE VILLE EDUCATIVE, CITOYENNE, MOBILISEE POUR SA JEUNESSE**

### **Les marqueurs de 2021 :**

Nouvelle extension de 300 places de la restauration scolaire.  
Programme pluriannuel de 60 M€ de rénovation des écoles et crèches, dans le cadre d'un schéma directeur.  
Création de postes supplémentaires pour l'accueil en périscolaire d'enfants aux besoins spécifiques.  
Extension de 11 places dans 2 crèches collectives à partir d'août.  
Extension des parcours culturels aux écoles maternelles de Planoise.  
Lancement d'un diagnostic sur la création culturelle.  
Lancement de la rénovation du Kursaal.  
Rénovation des locaux du CAEM à Planoise.  
Campagne de communication jeunesse.  
Extension et modernisation du fonds des bibliothèques.

**Le moteur de toute transition, de tout changement, est porté par la jeunesse. C'est aussi un enjeu, pour une ville, de développement, de pérennité et de dynamisme.**

**Attirer des familles, des étudiants, des jeunes actifs, les retenir en leur offrant un « parcours de vie », tel est le défi pour lequel la Ville se mobilise activement.**

**C'est un engagement d'autant plus prégnant, pour une reconnaissance et une intégration citoyenne, dans le contexte actuel où les confinements ont pu favoriser l'isolement, la précarité des jeunes, le décrochage scolaire.**

La richesse du réseau associatif bisontin constitue une force sur laquelle la Ville peut compter dans ce domaine, entre autres : c'est pour cela que le soutien aux structures associatives dans le contexte de la crise sanitaire et au-delà constitue un facteur déterminant de lien social.

● **En matière d'éducation tout d'abord**, l'équipe municipale s'engage, en y associant tous les acteurs (enfants, parents, conseils d'école, associations,...), à la fois dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également dans la rénovation des bâtiments scolaires.

**Cette double approche, à la fois pédagogique, citoyenne, mais également sur les conditions de vie scolaire et périscolaire, permet la déclinaison d'une politique éducative globale.**

La Ville s'est engagée dans **un plan d'extension de la restauration scolaire sur la durée du mandat, avec un objectif de créer 300 places par an à compter de septembre 2021.**

**La moitié des élèves des écoles fréquentent l'accueil périscolaire du midi. Plus de 600 places supplémentaires ont déjà été créées en 3 ans.**

A la rentrée scolaire 2020, plus de 5 000 demandes ont été reçues, environ 95 % ont pu être acceptées. L'effort se poursuit donc, effort d'organisation, et effort financier également puisque cela représente des dépenses de fonctionnement supplémentaires de 0,3 M€, d'autant que cet axe de renforcement doit s'accompagner d'un renforcement de l'attractivité du métier d'animateur.

600 K€ sont également prévus en investissement en 2021 (et un montant total pluriannuel de 1,8 M€) en accompagnement de ces extensions, pour les adaptations nécessaires pour la transformation des restaurants scolaires, notamment pour certains en liaison froide. Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage permet de planifier et préciser les besoins opérationnels.

L'amélioration de la restauration scolaire passe aussi par le développement de la qualité, l'utilisation des produits locaux, et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **La Ville souhaite accompagner les écoles à cheminer vers une labellisation « éco-écoles »**, par des actions diverses de sensibilisation notamment dans les ateliers périscolaires.

4 postes supplémentaires seront également mis en place pour permettre l'accueil en périscolaire d'enfants avec des besoins spécifiques.

La Ville de Besançon est parallèlement engagée dans le dispositif de **Cité Educative** à Planoise. Il s'agit d'un dispositif national, regroupement d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations et visant à intensifier et mettre en cohérence les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. La Ville mobilise dans ce cadre du personnel et du matériel supplémentaire.

Par ailleurs, **la Ville met en place un vaste programme de rénovation de ses écoles et crèches sur les six prochaines années pour un montant global de 60 M€**. Il s'agissait d'un engagement du programme municipal, mis en place dès 2021 et rendu possible par une augmentation équivalente de la capacité d'investissement. Cet investissement massif et sans précédent s'inscrit dans une démarche participative de schéma directeur des écoles, en lien avec les aménagements prévus sur les espaces extérieurs et cours d'écoles.

Les travaux concerneront une cinquantaine d'écoles et crèches, avec de la rénovation énergétique, mais également de la réhabilitation lourde et une modernisation des restaurants scolaires (en sus des extensions). Pour la première phase, lancée dès cette année avec des études et des premiers travaux, en parallèle avec la poursuite du diagnostic, 3 écoles et une crèche feront l'objet d'une réhabilitation lourde ; 7 écoles et une crèche de travaux contre la chaleur, et 4 autres écoles et une autre crèche de rénovation énergétique. Plusieurs restaurants scolaires a minima sont intégrés dans cette première phase.

De même, **la Ville reste vigilante sur les conditions de travail de ses agents dans les établissements scolaires**, au vu du contexte sanitaire. La mobilisation de la réserve sanitaire est accentuée depuis la fin de l'année et la fourniture de produits de désinfection et sécurité sanitaire est bien évidemment prévue. Une enveloppe complémentaire de 0,1 M€ sera attribuée pour acquérir davantage de mobilier ergonomique et adapté.

● **Le domaine de la Petite enfance** est également privilégié pour garantir l'éveil des petits bisontins et permettre l'accueil de nouvelles familles.

La Ville s'est dotée d'une nouvelle structure avec l'ouverture récente de la crèche des Tilleuls dans le quartier de Palente-Orchamps. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique avec **la création de 11 nouvelles places au sein des établissements de Battant et Mégevand** à compter de la rentrée 2021/2022, pour faire face aux demandes, tout particulièrement importantes au centre-ville, avec en complément l'acquisition d'équipements et de fournitures pour ces nouvelles places.

Parallèlement et dans le cadre du plan d'investissement des écoles et crèches, **l'établissement de Saint-Ferjeux bénéficiera d'une rénovation énergétique de fond**.

La mobilisation en faveur de la jeunesse, c'est aussi la consolidation **du réseau des maisons de quartier**, municipales et associatives. Elles jouent un rôle essentiel de préservation du lien social et d'animations socio-culturelles, dans les quartiers.

● **La politique sportive est aussi un enjeu majeur pour l'insertion et l'épanouissement de notre jeunesse**.

Ces derniers mois ont été difficiles pour la filière sportive et le tissu associatif, avec l'annulation de nombreuses manifestations. La Ville a été aux côtés de ces associations, par un soutien de conseil, et un accompagnement financier par le versement d'avances, pour le sport amateur comme le sport de haut niveau.

C'est en effet un socle précieux, porteur d'une visibilité, plus spécifiquement autour d'une approche globale sur le **sport, la santé et l'environnement, et l'éco-tourisme**, imbrication reflétant l'identité de Besançon et du Grand Besançon, et mise en valeur dans des événements forts comme Grandes Heures Nature, le Trail des Forts, le Raid Handi-Forts, Tout Besançon Bouge... dont nous espérons collectivement que la situation sanitaire permettra l'organisation en 2021.

Nous nous réjouissons également d'accueillir, après son report en 2020, une manche de la Coupe du Monde de Cyclocross.

Les projets en cours et à venir sont nombreux : **la finalisation du complexe sportif de Rosemont, l'engagement des études pour la création d'un nouvel espace de pratique sportive à Planoise, l'installation des locaux du club SNB et de la base outdoor aux Prés de Vaux**, en lien avec GBM.

• **Une Ville dynamique, c'est aussi une Ville en capacité d'attirer et retenir la jeunesse, notamment la population étudiante.**

**Le vaste programme de rénovation « Synergie Campus » engagé depuis l'an dernier conduit par GBM en lien étroit avec la Ville**, va se poursuivre cette année et entrer dans une phase pleinement opérationnelle. La Ville porte à ce titre **le projet de Jardin des Sciences**, pour un montant total de près de 4 M€, futur lieu de recherche, de découverte et de sensibilisation à la biodiversité.

Nous lançons également une réflexion en 2021, pour créer et entretenir un lien spécifique avec la **jeunesse, par une campagne de communication spécifique**, destinée à mettre en valeur les talents des jeunes dans différents domaines, pour les impliquer dans l'opération « Ici c'est Besac », et par là, dans la vie de la cité.

• **La Culture est également un outil d'émancipation individuelle, de cohésion sociale, de réduction des inégalités et d'insertion, mais aussi d'attractivité du territoire.** Dans ce domaine, et au-delà des actions de soutien menées dans le cadre de la crise sanitaire, les actions sont multiples et permettent une sensibilisation dès le plus jeune âge. La mise en place des **Parcours culturels est accélérée** cette année, avec l'expérimentation de l'extension aux écoles maternelles de Planoise, en cohérence avec la labellisation Cité éducative.

L'accès à la culture est un axe essentiel. Il s'agit ainsi de mettre à disposition des pratiquants des outils et des locaux adaptés. **La Ville va par exemple en 2021 :**

- **rénovier les locaux du CAEM à Planoise, pour améliorer l'accueil des 350 élèves,**
- **enrichir et moderniser le fonds des bibliothèques, avec un effort de + 100 K€ en 2021,**
- **engager les études pour la rénovation de la salle Battant, pour un montant estimé à 0,5 M€,**
- **engager une étude et des premiers travaux pour la réhabilitation du Kursaal.**

**La Culture, c'est aussi un outil d'insertion, notamment par le devoir de mémoire**, pour permettre de sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté et au patrimoine à protéger. **La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation** entre en phase opérationnelle et va se poursuivre en 2021 : **la Ville y consacra plus de 5 M€.**

**Ce musée jouera un rôle déterminant dans les axes en cours de déploiement**, notamment la mise en valeur de l'histoire des luttes sociales de Besançon, de la place des femmes, l'accès à la culture pour les plus démunis.

Par ailleurs, afin de poursuivre la création culturelle à Besançon, un diagnostic partagé avec l'ensemble des artistes du territoire sera engagé.

**En matière de patrimoine historique**, la Ville termine la phase actuelle de restauration du patrimoine Vauban, prévue au précédent Contrat de plan Etat-Région, et engage une réflexion pour déterminer un futur nouveau plan pluriannuel de travaux.

La récente deuxième labellisation UNESCO, **l'inscription récente des savoir-faire horlogers au patrimoine culturel immatériel**, constitue un **nouveau potentiel** que nous ferons fructifier, en réseau avec nos sites culturels majeurs, **les musées du Centre, la Maison Victor Hugo, la Citadelle...** mais aussi **avec nos structures partenaires, la Rodia, l'Orchestre, les 2 Scènes** pour ne citer qu'elles...

• **Une ville citoyenne, c'est une ville plus participative qui s'engage dans de nouveaux dispositifs de concertation.** La réflexion ouverte sur le projet d'écoquartier des Vaïtes pour une nouvelle expertise éclairée du projet, et dans une démarche de concertation citoyenne. L'objectif est d'aboutir à une décision murie, argumentée, à la fois sereine et transparente. A ce titre, le Groupe d'Experts pour l'Environnement et le Climat (GEEC) et l'organisation de la conférence citoyenne constituent des outils novateurs.

L'ensemble de ces projets s'articulera dans le cadre de nos partenariats, avec une implication volontariste de la Ville à la fois dans les Plans de relance de l'Etat et la Région, mais aussi dans l'élaboration du nouveau Contrat de Plan (CPER) pour la période 2021-2027.

## C. BATIR UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

### **Les marqueurs de 2021 :**

- La rénovation énergétique de nos bâtiments : plan écoles et crèches de 60 M€
- La lutte contre les îlots de chaleurs urbains : 6 M€ dédiés durant le mandat à la transformation des espaces publics et à la désimperméabilisation
- Définition d'une méthodologie pour un suivi des actions en matière de Développement Durable
- Augmentation de près de 0,7 M€ des tranches annuelles en faveur de la transition climatique et écologique.
- Mise en place d'un fonds d'amorçage de la transition écologique doté de 0,3 M€ pour soutenir les initiatives liées au Développement Durable.
- Développement de corbeilles de tri en centre-ville.
- Accroissement du parc municipal de véhicules électriques.
- Poursuite de l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage de nos bâtiments.
- Lutte contre les perturbateurs endocriniens.
- Plantation de 500 à 1 000 arbres par an

**Le respect de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation de la Ville à ce changement sont au cœur de nos politiques publiques :** c'est un enjeu transversal, en même temps qu'une vraie urgence.

Nous en sommes aujourd'hui tous témoins : la France, notre région et notre ville subissent déjà les impacts du réchauffement climatique. Cela a des conséquences économiques, environnementales, sociales.

**La Ville a un rôle majeur à jouer, pour mettre en place des réponses concrètes à cet enjeu, au plus près du terrain et des besoins des citoyens.**

**Notre horizon collectif ne peut être autre, dès lors, que celui de la transition, en faveur de la réduction des inégalités sociales et environnementales, pour une transformation des modèles économiques et de développement, pour une adaptation des pratiques, pour une qualité de vie améliorée.**

**La Ville amplifie donc le mouvement engagé, dès 2021 pour inscrire notre territoire dans une dynamique renouvelée et accélérée, dans l'ensemble de nos actions, de nos projets, de nos services.** C'est bien là l'enjeu en effet : garantir la prise en compte naturelle, transversale de ces aspects dans l'ensemble de nos politiques et dans nos décisions.

Toujours en matière de montée en charge des tranches annuelles 2021, **un abondement de près de 0,7 M€ interviendra en faveur de la transition climatique et écologique.**

A partir des Objectifs de Développement Durable, nous travaillerons donc en 2021 à **l'élaboration d'une stratégie partagée en matière de Développement Durable**, permettant de quantifier, évaluer, suivre, par des indicateurs financiers et opérationnels.

Parallèlement, la Ville sera partie prenante, en lien avec GBM qui le portera pour le territoire, du nouveau **Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE)**, visant à coordonner, en lien avec l'Etat, l'intégralité des actions en ce domaine, en lien avec les Plans de Relance. C'est aussi un premier pas vers l'élaboration des nouveaux Contrats de Plan menée par l'Etat et la Région (CPER) pour la période 2021-2026, dans lesquels la transition écologique et énergétique constitue un des axes de relance et développement régional.

**Par ailleurs, cela se décline dans un plan d'actions dès 2021, avec des engagements forts :**

- **S'engager dans la transition énergétique :** la Ville vise à améliorer les performances énergétiques de bâtiments.

Dès cette année, de premiers aménagements seront engagés sur des écoles et des crèches, selon les priorités définies et dans un esprit de concertation des différents acteurs concernés, pour permettre de poursuivre les activités des enfants et occasionner le moins de gêne possible.

Par ailleurs, au-delà du programme d'investissement dans les écoles et crèches, **la Ville poursuit son engagement en faveur de la rénovation énergétique de ses gymnases et de l'éclairage de ses grands bâtiments (6 M€ au global).**

Après une phase en 2020 principalement consacrée aux études de conception, cette année sera marquée par l'engagement des travaux. 5 gymnases feront l'objet d'une réhabilitation énergétique d'ampleur.

**La Ville vise une transformation radicale de ses bâtiments, dans une logique « bas carbone », en adaptant ses projets et en se fixant des objectifs fermes.**

Nous travaillons actuellement à l'inscription de prescriptions environnementales et énergétiques dans les cahiers des charges des aménagements, avec notamment le bannissement de l'utilisation de certains matériaux polluants et le recours aux matériaux biosourcés, la limitation de l'utilisation d'énergies fossiles, la prise en compte de la biodiversité, la construction de bâtiments à énergie positive... C'est un programme ambitieux mais indispensable.

- **S'engager dans la lutte contre les îlots de chaleur : 1 M€ / an seront dédiés aux projets de transformation des espaces publics, cours d'écoles et de crèches, places, squares, soit 6 M€ sur la durée du mandat.** Il s'agit d'un enjeu fondamental de transformation urbaine tout autant qu'une condition de bien-vivre ensemble, notamment en période de canicule.

Les projets consisteront à **désimperméabiliser les espaces bitumés, augmenter les espaces verts, recréer des îlots de fraîcheur par exemple dans les aires de jeux, renforcer la gestion différenciée des trottoirs** de la ville, mettre en œuvre un programme de **végétalisation des façades** des bâtiments publics, poursuivre la **végétalisation des cimetières**, étudier la **remise en eau des fontaines** (avec un programme de réhabilitation lié)...

Cela sera complété par le développement des jardins partagés familiaux, ainsi que des **plantations d'arbres entre 500 et 1 000** chaque année, avec des espèces adaptées. Sollicitée par l'association « 1 million d'arbres », la Ville a aussi participé en ce début d'année 2021 à la 6<sup>ème</sup> édition du festival du même nom.

Nous travaillerons parallèlement à une **Charte de l'arbre et de la forêt**, à partir d'un diagnostic et d'une expertise du patrimoine arboré existant, pour définir les orientations et renforcer la place de l'arbre en ville.

**Les premières opérations cibleront les cours d'écoles, notamment le secteur de Brossolette**, mais également des parcs et jardins urbains, les cimetières ou encore les espaces sportifs de plein air.

Pour cela, nous utiliserons la cartographie aérienne des îlots de chaleur réalisée, qui sera intégrée dans nos outils.

De même, la création d'une stratégie d'adaptation de la collectivité au réchauffement climatique va se poursuivre, en partenariat avec l'AUDAB.

- **Participer à la préservation de la biodiversité**, en recourant à une gestion raisonnée et une préservation de notre patrimoine arboré, en développant les outils d'information dans les jardins et en sensibilisant les citoyens aux bons gestes écologiques, en protégeant nos collines,... **0,2 M€ de crédits supplémentaires seront apportés au titre des besoins de soins à nos arbres. 0,7 M€ sont dédiés en investissement à la préservation des espaces verts et naturels.**
- **Accélérer l'utilisation des énergies renouvelables**, en poursuivant le remplacement et la modernisation de nos moyens de production de chauffage, en engageant des études pour diversifier les sources de production de chaleur, dans le domaine de la géothermie par exemple. **Une enveloppe complémentaire est positionnée sur les tranches annuelles pour accompagner le développement des EnR (0,2 M€), soit un effort d'investissement total de près de 1 M€ pour la maîtrise et la diversification des énergies.**  
Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les bâtiments communaux sont alimentés à 100 % en énergie renouvelable !
- **Renforcer les modes doux, les pistes cyclables et les chemins piétons**, en partenariat étroit avec Grand Besançon Métropole, qui a la compétence depuis 2019, **renforcer les modes doux, les pistes cyclables et les chemins piétons pour favoriser la multimodalité, organiser la continuité et ainsi améliorer l'accessibilité**, en lien avec le réseau de transports en commun. Il s'agit aussi de répondre à de nouvelles attentes en termes de modes de vie et de travail.
- **Développer les corbeilles de tri en Centre-Ville** pour porter une vraie action de sensibilisation au tri, y compris sur les espaces publics, en lien avec la politique de Déchets menée par GBM et le SYBERT.
- **S'engager dans le renouvellement progressif de notre parc automobile et de matériel par des véhicules ou des outils électriques non polluants**, enjeu stimulé par la mise en place du **fonds d'amorçage de 0,3 M€.**
- **S'engager dans des achats écoresponsables, au titre du déploiement du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables)** élaboré avec des élus de l'ensemble des composantes du Conseil Municipal, dans le but d'assurer une commande publique davantage durable et solidaire, en adéquation avec le développement d'une économie circulaire.  
Les premières pistes de travail mises en œuvre dès 2021 porteront sur des domaines aussi variés que la fourniture de jeux et jouets, les espaces verts, la fourniture de repas ou encore le renouvellement des véhicules...
- **Dynamiser les actions de sensibilisation au Développement Durable et aux problèmes environnementaux**, notamment à destination des plus jeunes, dans les maisons de quartier en amplifiant les ateliers d'animation, dans les écoles, par **la mise en place des Parcours de transition sur le modèle des Parcours culturels**, ou auprès du grand public dans le cadre de « Logis 13 Eco » et de la lutte contre la précarité énergétique.
- **Lutter contre les perturbateurs endocriniens**, visant à restreindre puis éliminer l'usage des produits phytosanitaires contenant des perturbateurs endocriniens, réduire l'exposition alimentaire en augmentant la part des aliments biologiques pour la conception des repas, et supprimer tous les contenants en plastique, introduire des clauses spécifiques dans les marchés pour aller vers des achats sans perturbateurs endocriniens.  
L'ensemble des services municipaux sont mobilisés et formés à cet enjeu, qui se traduit aussi bien dans la gestion des espaces verts, la cuisine municipale, que dans le nettoyage des locaux, avec des nettoyeurs vapeur dans les crèches notamment, le changement des sols des aires de jeux...

- **Valoriser les circuits courts et locaux**, avec également le développement des produits bio, à la fois dans nos cantines, nos crèches, mais également par des actions de sensibilisation, comme la poursuite du projet « de la Fourche à la Fourchette » pour sensibiliser sur l'origine de la nourriture, responsabiliser sur les pratiques alimentaires et transmettre les notions d'équilibre alimentaire et inciter aux bons gestes anti-gaspillage. Les repas végétariens seront également installés dans nos restaurants scolaires.
- **Enfin, la Ville s'engage sur la question du bien-être animal**, avec la réflexion engagée sur le parc zoologique de la Citadelle, mais aussi avec une campagne annuelle de stérilisation des chats errants, en lien avec les associations protectrices des animaux.

Pour mémoire, un rapport détaillé sur le Développement Durable a été présenté au Conseil Municipal du 9 octobre 2020, préalablement aux débats et à la préparation du projet de budget, ce qui a permis d'intégrer ces aspects dans les discussions présidant à sa construction, conformément à l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (la délibération figure en annexe, le rapport étant publié sur le site Internet de la Ville de Besançon).

**La Ville s'engage donc dès 2021, dans des actions structurantes et déterminantes, pour dessiner le présent et l'avenir de Besançon.**

### III / L'OSSATURE D'UN BUDGET DETENTEUR DE SENS

Le budget est avant tout un outil au service d'un projet : à ce titre, il est porteur d'un sens politique, en ce qu'il garantit la faisabilité du projet.

Ainsi, l'évolution des grands postes de dépenses, et dans une moindre mesure, celle de certains postes de recettes comme la fiscalité, relève de choix particuliers et d'orientations partagées.

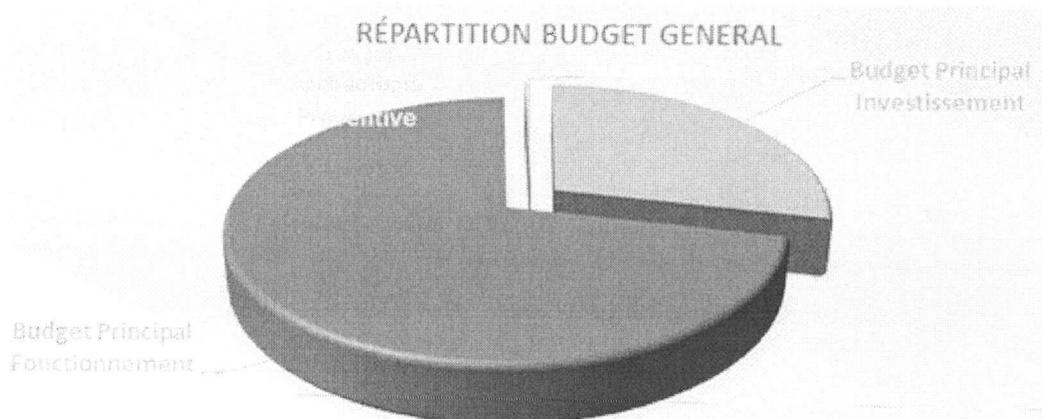
#### A - LES GRANDS EQUILIBRES EN RECETTES ET EN DEPENSES DU PROJET DE BUDGET 2021

##### a) Le budget général

Le budget général de la Ville comprend en 2021 le budget principal et 5 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, Lotissement Montarmots et Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès.

Le projet de Budget Primitif 2021, tous budgets confondus, hors gestion active de la dette (5,4 M€), mouvements d'ordre et de reprise, représente de l'ordre de 198 M€, se répartissant en dépenses pour 28,5 % en investissement (25,8 % au BP 2020) et pour 71,5 % en fonctionnement (74,2 % au BP 2020)

Le budget principal représente la quasi-totalité des mouvements du budget général. Les budgets de Zones d'Activités et de lotissement ne sont pas pris en compte dans le graphique ci-dessous car ils sont uniquement concernés par des mouvements de reprise (restes à réaliser et reprise de résultats).



Les évolutions des dépenses et recettes réelles par rapport au Budget Primitif 2020 s'établissent comme suit :

##### EN DEPENSES

Investissement	+ 6,7 M€	+ 13,5 %
Fonctionnement	- 1,2 M€	- 0,8 %

##### EN RECETTES

Investissement	+ 1,4 M€	+ 5,4 %
Fonctionnement	+ 4,1 M€	+ 2,5 %

**Les dépenses réelles d'investissement** se composent principalement du remboursement de la dette en capital (Budget principal et Budget Forêts) et des dépenses d'équipement (opérations individualisées, tranches annuelles, subventions d'équipement).

Ces dernières sont en nette augmentation par rapport au BP 2020 avec une évolution de + 6,9 M€ uniquement sur le budget principal, ce qui représente + 10 M€ par rapport à la trajectoire initiale prévoyant un retour à 32 M€ par an en BP.

Le recours à l'emprunt inscrit au BP 2021 pour 19 M€ (16,27 M€ au BP 2020 et 10 M€ réalisés) et les subventions à recevoir des partenaires avec près de 4,8 M€ (3,3 M€ au BP 2020) sont les principaux postes de **recettes d'investissement** du BP 2021. Elles permettent de financer les dépenses d'équipement prévues en 2021.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** connaissent quant à elle une baisse de - 1,2 M€. La crise sanitaire ayant fortement impacté le Budget primitif 2020 s'agissant notamment de la constitution d'un stock initial de masques, gants, produits d'entretien, le Budget 2021 marque un retour à une situation plus normalisée, tout en permettant la poursuite de la mobilisation et de la sécurisation.

L'augmentation **des recettes réelles de fonctionnement** du Budget primitif 2021 par rapport à 2020 s'explique par un impact plus important au BP 2020 de la crise sanitaire avec une baisse des produits d'exploitation due au confinement total de la population de mars à mai et un arrêt des activités municipales (sport, culture, restauration scolaire...). L'hypothèse pour le BP 2021 est celle d'une année intermédiaire.

**Concernant les budgets annexes (une partie est réservée ci-après au budget principal), les propositions budgétaires des Budgets Primitifs 2021 des budgets annexes Forêts et Archéologie Préventive** s'élèvent en dépenses réelles hors restes à réaliser à près de **0,9 M€** en stabilité par rapport au BP 2020 calculé pour le budget Forêts hors mouvements de reprise et affectation du résultat.

- Les dépenses réelles du **budget Forêts** (0,5 M€) correspondent traditionnellement en grande majorité à du fonctionnement (0,4 M€) avec une part prépondérante de charges de personnel (près de 60 % des dépenses totales).  
Ce budget est financé notamment par la subvention d'équilibre du budget principal (de l'ordre de 0,3 M€) et des produits de services dont les coupes de bois estimées à 0,2 M€.
- Toutes sections confondues, **le budget Archéologie Préventive** représente en 2021, au stade des Orientations Budgétaires, plus de 0,3 M€ de dépenses. Il est comme chaque année basé sur un plan de charge prévisionnel. En stabilité par rapport à 2020, les dépenses réelles se composent de dépenses d'équipement (24 K€), de charges de personnel (0,2 M€) et de charges à caractère général (0,1 M€) nécessaires pour couvrir les charges fixes du service et le coût de réalisation technique des opérations de terrain.  
Ces dépenses sont financées par une reprise anticipée des résultats et par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal (0,17 M€). Le produit des fouilles est quant à lui évalué à 0,1 M€ au projet de BP 2021 et une subvention de l'Etat de 62 K€ est prévue pour les diagnostics archéologiques réalisés sur l'année écoulée.

**Les Budgets primitifs des 3 zones d'activités et de lotissement** intègrent, pour leur part, uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2020 (restes à réaliser et reprise des résultats).

Bien que les zones d'activités aient été transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Grand Besançon Métropole, les budgets ZA Thomas Edison et Madeleine Brès sont conservés à la Ville afin de procéder, selon les modalités adoptées par le Conseil Municipal le 18 janvier 2018, aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Au titre du budget Lotissement Montarmots (première phase uniquement), les travaux d'aménagement et les cessions engagées se poursuivront en 2021.

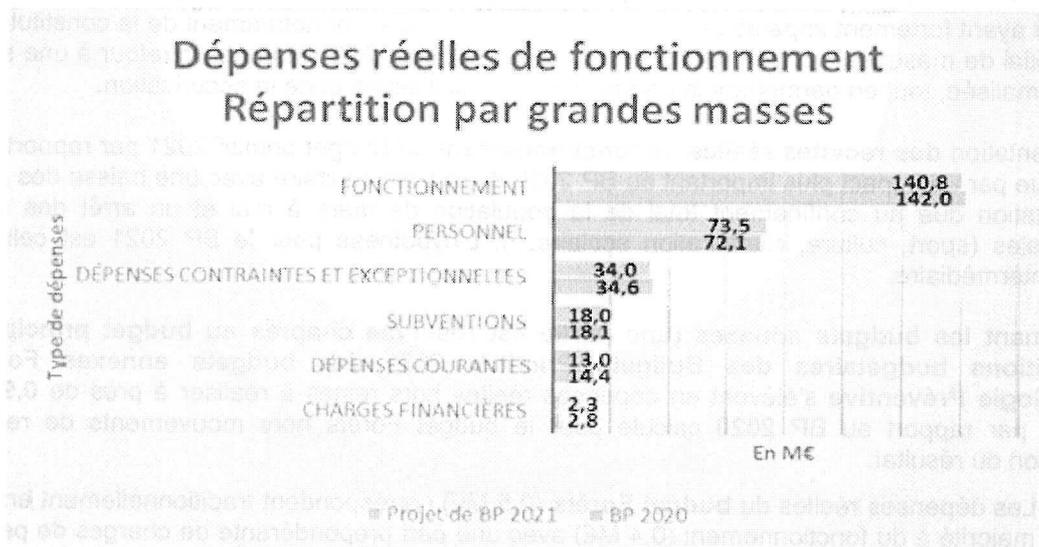
## b) Le Budget principal

Hors gestion active de la dette et résultats 2020 le projet de Budget primitif 2021 s'élève à ce stade des Orientations Budgétaires pour le budget principal à environ 197 M€ (191,2 M€ au BP 2020).

### ✓ En dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles s'établissent à près de 141 M€ et diminuent de 1,2 M€ par rapport au BP 2020. Selon leur nature d'imputations, elles font l'objet d'une répartition en grandes masses de dépenses (personnel, subventions, crédits contraints, crédits de services et dette) qui permettent d'analyser leur évolution d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous permet de comparer le volume total et par grande masse des crédits qui seront proposés au BP 2021 à celui du BP 2020.



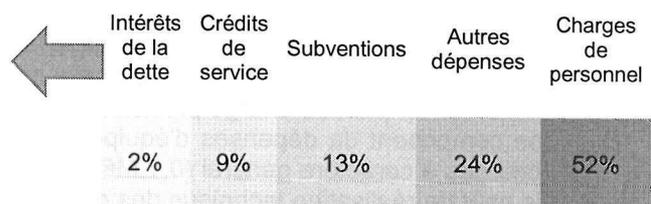
Les frais de personnel (rémunérations et charges) constituent en 2021 le poste principal des dépenses réelles de fonctionnement même si, depuis plusieurs années, le rapport est en nette baisse en raison des mutualisations et transferts de compétences intervenus avec Grand Besançon Métropole.

Les autres dépenses sont constituées des dépenses à évolution contrainte (énergie, contributions, assurances...) et de l'attribution de compensation versée à Grand Besançon Métropole pour les compétences transférées et les services mutualisés.

Le poste subventions comprend d'une part, celle au CCAS (en évolution de + 1,5 % par rapport au BP 2020) et d'autre part, les soutiens aux associations et autres organismes pour leur fonctionnement et actions, manifestations sur le territoire bisontin.

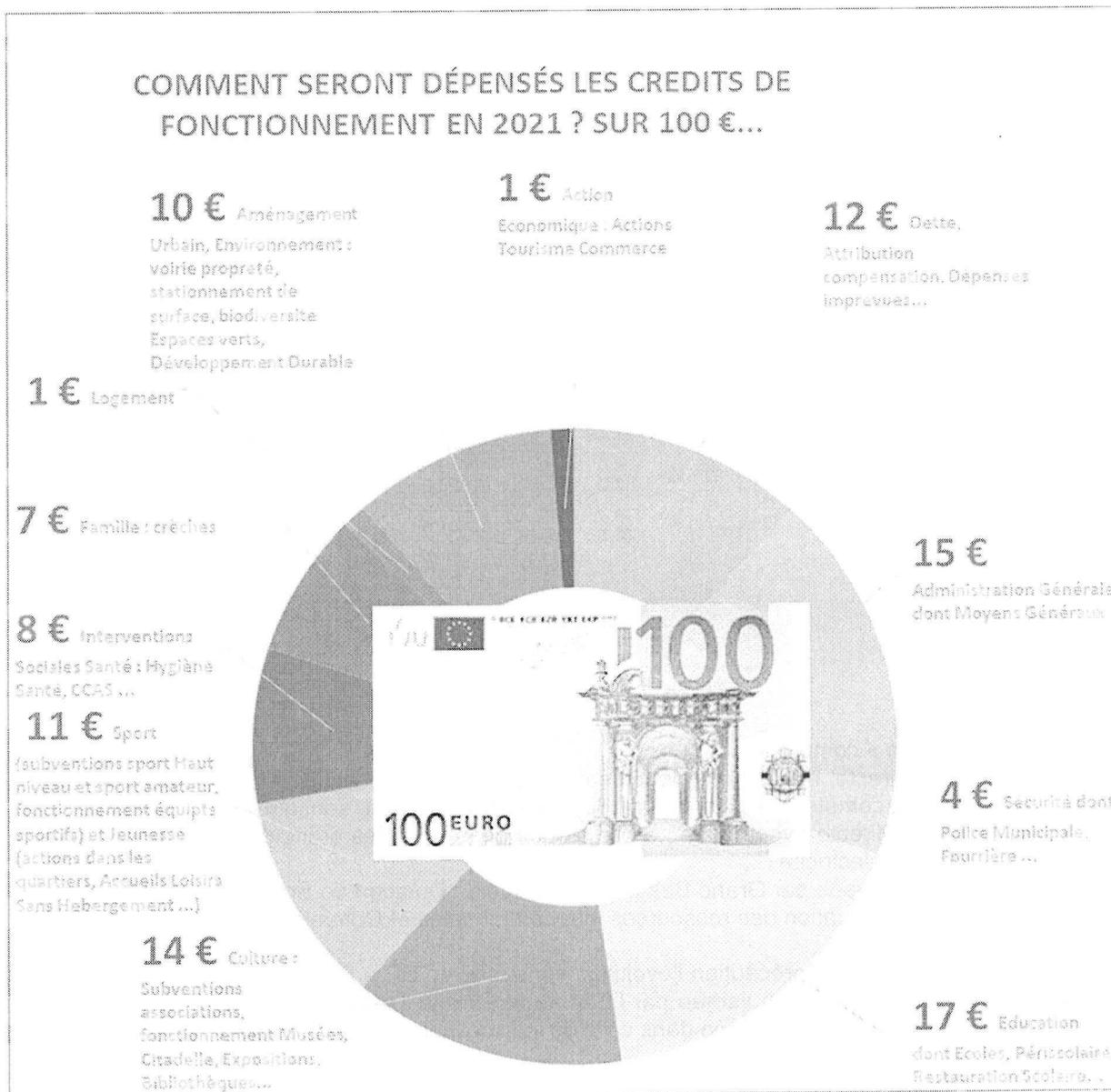
Les crédits d'exploitation des services permettent principalement aux services d'agir dans leurs missions de services publics soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...) soit sous forme de prestations de services versées à l'entreprise.

Les intérêts de la dette constituent une infime part des dépenses réelles de fonctionnement.



Comme le prévoit l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, pour les communes de 10 000 habitants et plus, le budget est assorti d'une présentation croisée par fonction **lorsqu'il est voté par nature**.

Cette présentation permet de voir sur quels grands domaines sont orientées les dépenses :

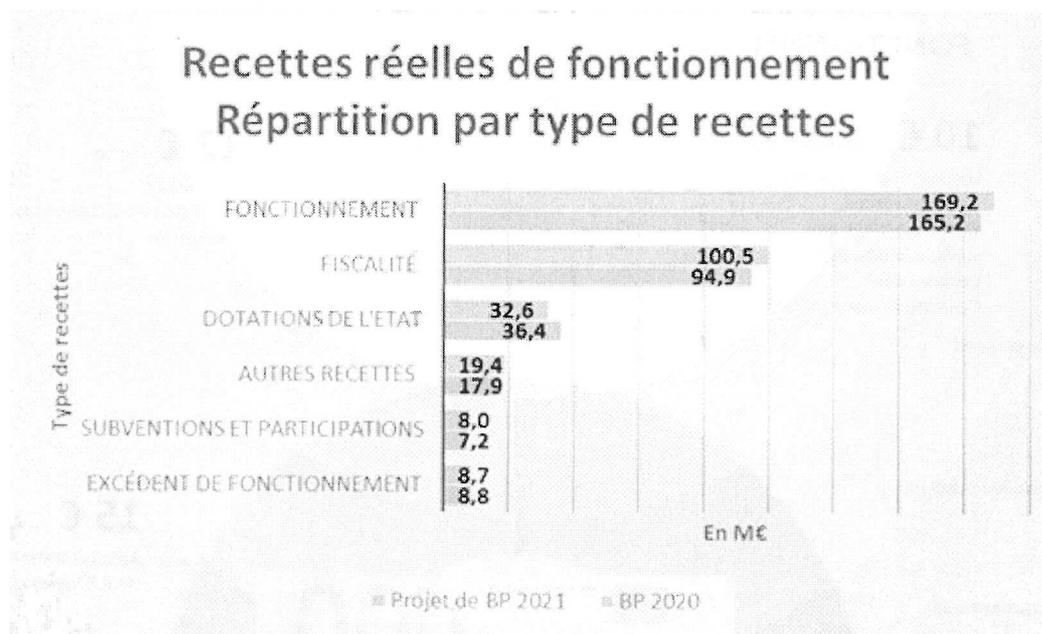


**Il faut souligner que s'agissant de la répartition par fonction, les dépenses relatives aux compétences transférées à l'intercommunalité et neutralisées dans l'Attribution de Compensation, n'apparaissent plus dans le domaine initial.**

✓ **En recettes de fonctionnement**

Les **recettes réelles** s'élèvent à ce stade des Orientations Budgétaires à 169,2 M€ et seront en augmentation de 4,0 M€ environ par rapport au BP 2020 qui avait été voté en prenant en compte l'impact anticipé de la crise sanitaire. **Par rapport à un BP rebasé, notamment hors impact COVID, l'évolution des recettes est estimée à + 0,4 % (soit + 0,6 M€).**

Un graphique similaire aux dépenses permet d'illustrer les types et volumes de recettes inscrites au projet de BP 2021 :



**Le poste « Fiscalité » comprend :**

- la fiscalité directe, avec une hypothèse d'évolution de 0,5 % en 2021 (ce qui nécessitera une confirmation compte tenu des incertitudes en matière de crise sanitaire).
- la fiscalité indirecte avec notamment le produit de la taxe des droits de mutation, des jeux du Casino, sur l'électricité ... ,
- la fiscalité reversée par Grand Besançon Métropole : Dotation de Solidarité Communautaire et Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il convient de prendre avec précaution l'évolution constatée de BP à BP puisqu'avec la réforme de la fiscalité locale, la compensation versée par l'Etat au titre de la Taxe habitation budgétée jusqu'alors dans le poste Dotations est réintégrée dans celui de la fiscalité à compter de 2021.

**Le poste « Dotations » comprend :**

- la Dotation Forfaitaire (DF) : principale composante de la DGF, elle est prévue pour plus de 19,8 M€ au BP 2021,
- la Dotation Solidarité Urbaine (DSU) : l'augmentation de l'enveloppe nationale décidée en Loi de Finances pour 2021 laisse présager une évolution favorable, de l'ordre de + 5 % de la dotation revenant à la Ville. La somme perçue en 2020 s'établit à 8,8 M€ ; elle est attendue à 9,2 M€ en 2021 ;
- la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : du fait de nombreux critères, cette recette est difficilement prévisible d'où la reconduction de la prévision du BP 2020,
- la Dotation Générale Décentralisation Hygiène : en constante stagnation depuis plusieurs années,
- les allocations compensatrices : comme indiqué précédemment, l'allocation compensatrice de taxe d'habitation est redéployée de ce poste pour être intégrée à celui de la fiscalité,

- le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle, la DGF permanents Syndicaux, le FCTVA en fonctionnement, la Dotation de recensement, de titres sécurité et instituteurs logés par la Ville.

Les prévisions du BP 2021 ont été estimées pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DF, DSU, DNP) faute de transmission par l'Etat des notifications de dotation (les prévisions du BP 2020 prenaient en compte les montants notifiés par l'Etat compte-tenu de son vote reporté au mois de juillet).

**Les subventions et participations** évolueront de BP à BP de près de 12 % avec notamment les recettes provenant de :

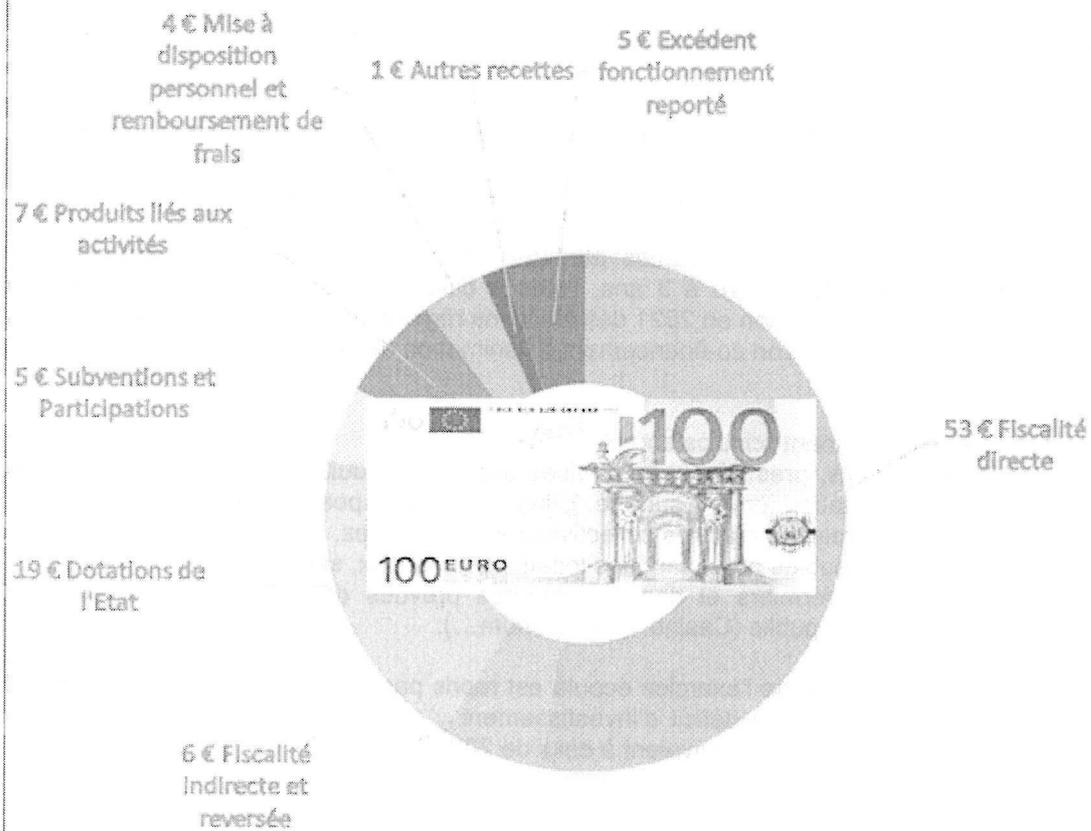
- la Caisse Allocations Familiales au titre de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de l'Education,
- l'Etat pour une attribution de ressources attribuée aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'aide à différents dispositifs liés à la santé, une subvention pour l'organisation en 2021 des élections régionales et départementales,
- l'ANAH dans le cadre de son co-financement à l'animation de l'OPAH RU du Cœur de Ville de Besançon.

**Les autres recettes** comprennent principalement :

- les ventes de produits, prestations de services avec les produits liés aux activités (piscines, musées, citadelle, stationnement surface..), les mises à disposition de moyens humains et remboursement de frais par d'autres collectivités et organismes,
- les revenus des immeubles provenant des locations de locaux, salles...
- les redevances des fermiers et concessionnaires prévues dans le cadre des différentes délégations de service public (Casino, Crématorium...).

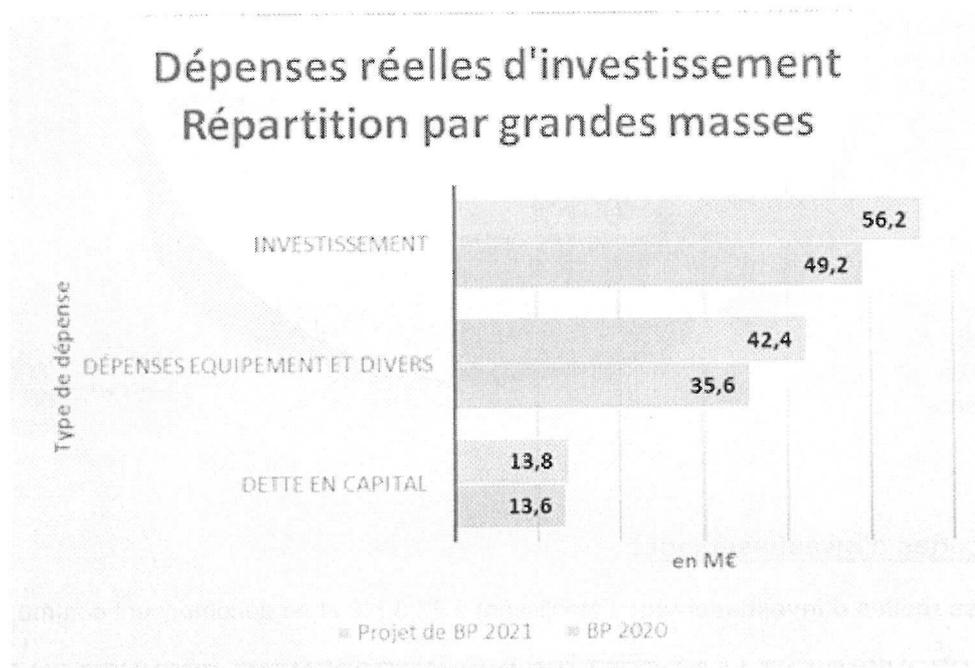
**L'excédent de fonctionnement** de l'exercice écoulé est repris par anticipation au projet de BP 2021 après affectation à la couverture du déficit d'investissement y compris restes à réaliser. L'excédent repris au BP 2021 sera d'un montant équivalent à celui de 2020.

## D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 ? SUR 100 €...



✓ En dépenses d'investissement :

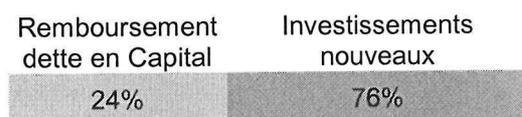
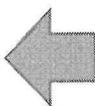
Les dépenses réelles s'élèveront à plus de 56 M€ et se répartissent en remboursement de dette en capital pour 13,8 M€ et en dépenses d'équipement pour 42,4 M€ en augmentation de plus de 7 M€ par rapport au BP 2020.



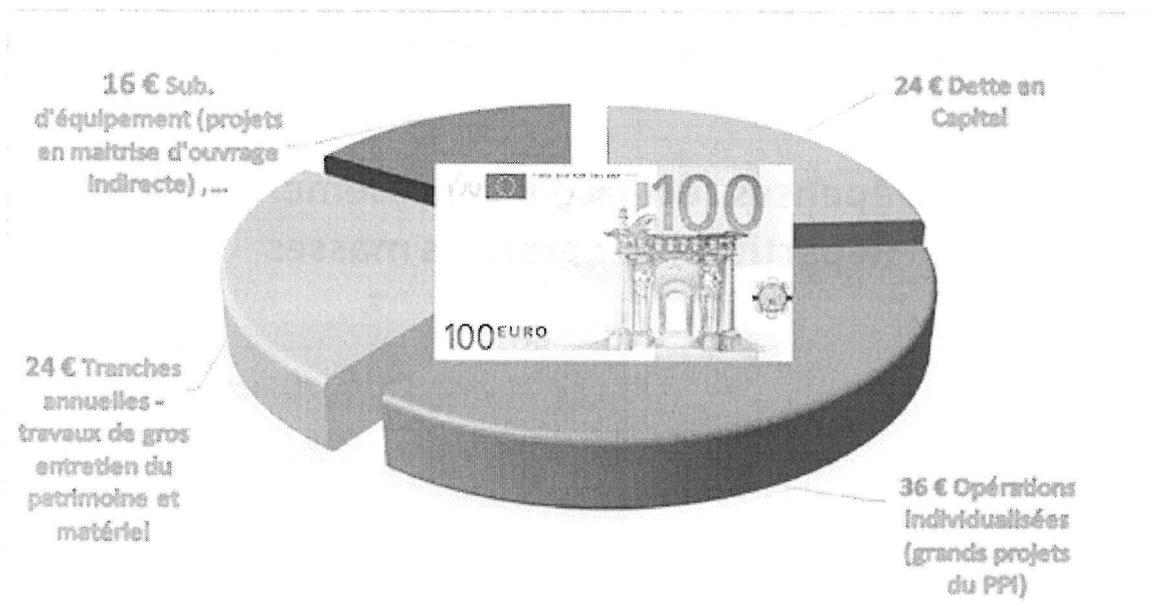
Les dépenses d'équipement constituées par les opérations individualisées, tranches annuelles et subventions d'équipement donnent lieu directement ou indirectement à l'augmentation durable du patrimoine de la Ville. Elles représentent **76 % des propositions nouvelles d'investissement du Budget Primitif 2021.**

Les 24 % restants concernent le remboursement de la dette en capital qui s'élève au BP 2021 à près de 13,8 M€ pour un encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 106,9 M€.

La dette est constituée de l'ensemble des emprunts que la Ville n'a pas encore remboursés.



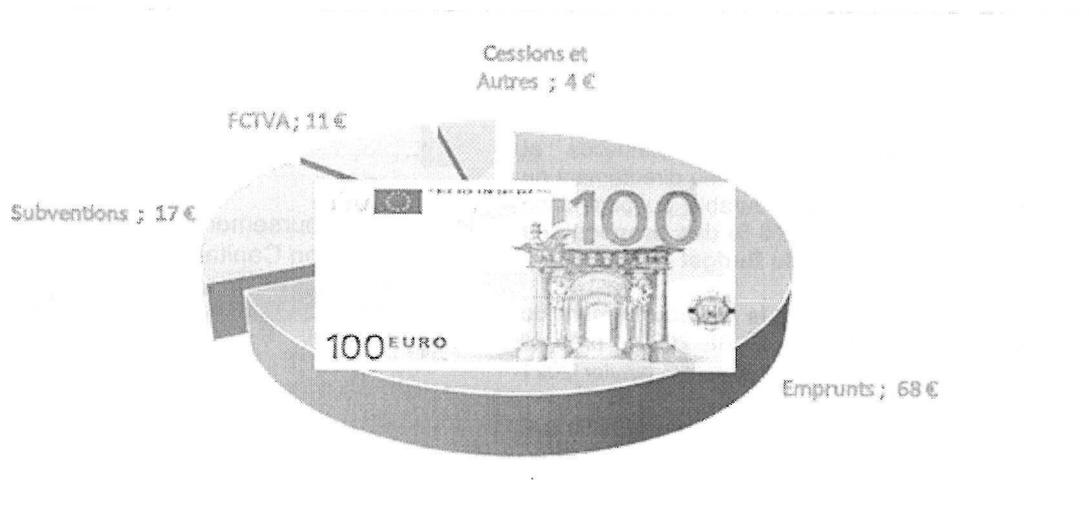
**COMMENT SERONT ORIENTEES LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021 ?  
SUR 100 €...**



✓ **En recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 27,8 M€ et se décomposent comme suit :

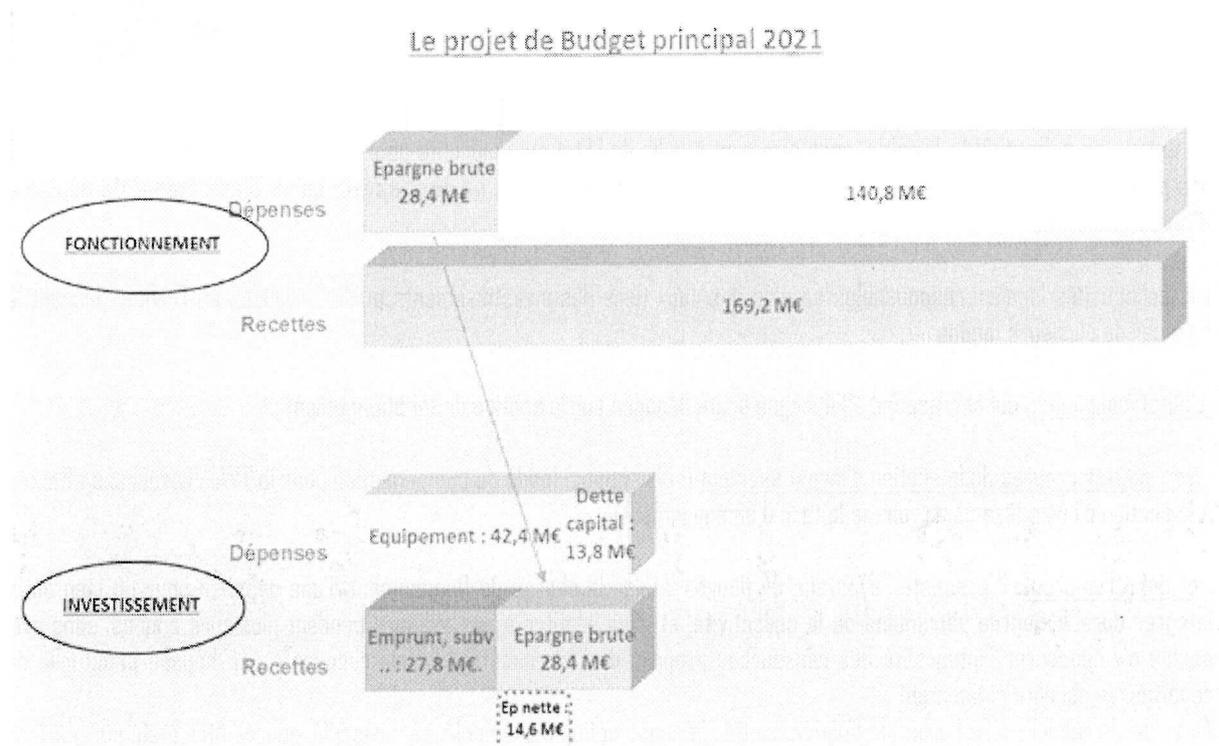
**D'OU PROVIENNENT LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2021?  
SUR 100 €...**



**Le recours à l'emprunt** représentant 68 % des recettes réelles d'investissement sera en augmentation au BP 2021 par rapport à celui prévu au BP 2020 du fait de l'évolution des dépenses d'équipement.

**Les subventions reçues** pour les projets de la Ville tiennent une place prépondérante dans les recettes prévues au BP 2021. Il s'agit des subventions certaines dont les notifications ont été reçues. **Le FCTVA** est prévu en fonction de la réalisation des dépenses d'équipement de l'exercice 2020. Le produit de **Taxe Aménagement** est prévu en légère baisse par rapport au BP 2020 afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire sur l'année 2020. Le produit des cessions d'immobilisations est également en retrait tout en restant à un niveau dynamique.

Le projet de Budget 2021 à ce stade des Orientations Budgétaires peut donc être schématisé comme suit :



**L'essentiel à retenir :**

- Un projet de budget de 198 M€ tous budgets confondus.
- Un Budget principal de 197 M€ soit 141 M€ de dépenses de fonctionnement et 56 M€ de dépenses d'investissement, dont plus de 42 M€ consacrés à l'équipement du territoire.

### A quoi sert l'emprunt ?

EN BREF !

**La dette des collectivités locales**, contrairement à celle de l'Etat qui emprunte pour son fonctionnement ou même à celle des particuliers, qui peuvent avoir recours aux prêts à la consommation, **ne peut servir qu'au financement de dépenses d'investissement.**

Les collectivités locales, responsables de plus des deux tiers des investissements publics réalisés en France, peuvent les financer de plusieurs façons :

L'autofinancement, qui correspond à l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement ;

. les recettes propres de la section d'investissement (subventions, fonds de compensation pour la TVA, ressources affectées à la section d'investissement, comme la taxe d'aménagement) ;

. et enfin l'emprunt. Il présente l'avantage de pouvoir étaler la charge du financement d'une dépense pour un bien qui va intégrer durablement le patrimoine de la collectivité, et ainsi profiter à ses usagers pendant plusieurs années, sans avoir besoin d'y consacrer l'intégralité des ressources propres de l'exercice, ou d'avoir recours à une hausse ponctuelle des recettes, de fiscalité notamment.

Ainsi, par le recours à l'emprunt, le financement de la construction d'une école, par exemple, pourra être étalé sur plusieurs dizaines d'années, la charge du remboursement de l'emprunt étant, par le biais des annuités de l'emprunt, répartie sur plusieurs exercices, dont la durée peut correspondre à celle d'utilisation de l'équipement.

Le choix des différents types de financement résulte d'un équilibre, en fonction des capacités et de la politique financière de la collectivité.

Le remboursement des emprunts souscrits se fait en 2 parties : **la partie intérêt est payée en section de fonctionnement, la partie capital est payée en section d'investissement.**

Si l'emprunt n'est pas néfaste en soi, en revanche, un endettement trop important peut être risqué car il pèse durablement sur les finances d'une commune.

Pour mesurer le poids de l'endettement d'une collectivité locale, 2 indicateurs peuvent être utilisés :

Le premier, et le plus simple à appréhender, est **le ratio d'endettement par habitant**, qui permet de comparer rapidement le volume de la dette d'une collectivité par rapport à celui d'autres collectivités de même structure.

Le second, qui permet de mieux cerner le poids de la dette par rapport aux capacités financières de la collectivité, est celui de la **capacité de désendettement**. Ce ratio est calculé en effectuant le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute et est exprimé en années. Il permet de déterminer en combien d'années la collectivité se désendetterait complètement si elle y consacrait l'intégralité de ses ressources disponibles. Le seuil d'alerte utilisé nationalement est de l'ordre de 8 ans.

a) **Une dette modérée et sans risques**

**La Ville s'est désendettée en 2020 de 3,3 M€.**

L'encours de dette est ainsi passé de 110,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 106,9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le budget principal et, de façon très marginale, pour le budget forêts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de dette de la Ville de Besançon s'établit à **106,9 M€**, positionné quasi intégralement sur le budget principal (106,9 M€), la dette du budget annexe Forêts communales étant très faible (4 K€).

**Cela représentait 918 € par habitant en 2019 alors que les autres grandes Villes appartenant à la même strate de population se situaient à 1 029 €.**  
**Fin 2020, ce ratio par habitant pour Besançon s'élève à 896 €** (les chiffres ne sont pas connus pour 2020 pour les autres communes).

**La capacité de désendettement de la Ville de Besançon était de 3,5 années fin 2019, contre 4,7 années pour les Villes comparables à fin 2018.**

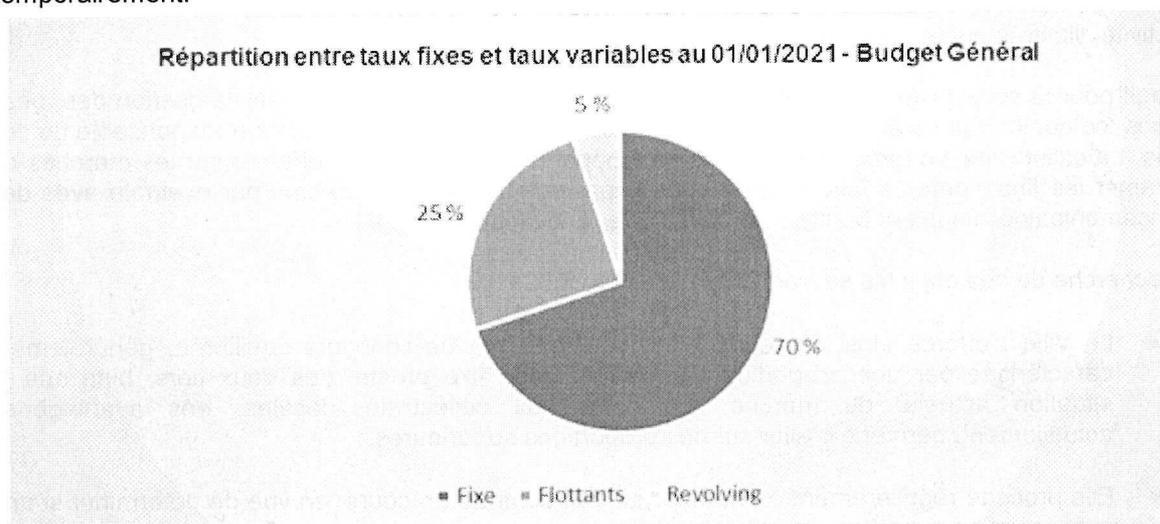
**Malgré les effets de la crise sanitaire, qui ont entraîné une dégradation de l'épargne, ce ratio est de 4,1 années pour 2020, c'est-à-dire un niveau inférieur à celui des villes de notre strate avant la crise, et loin du seuil d'alerte de 8 ans.**

La Ville de Besançon est donc moins endettée que les villes de taille comparable.

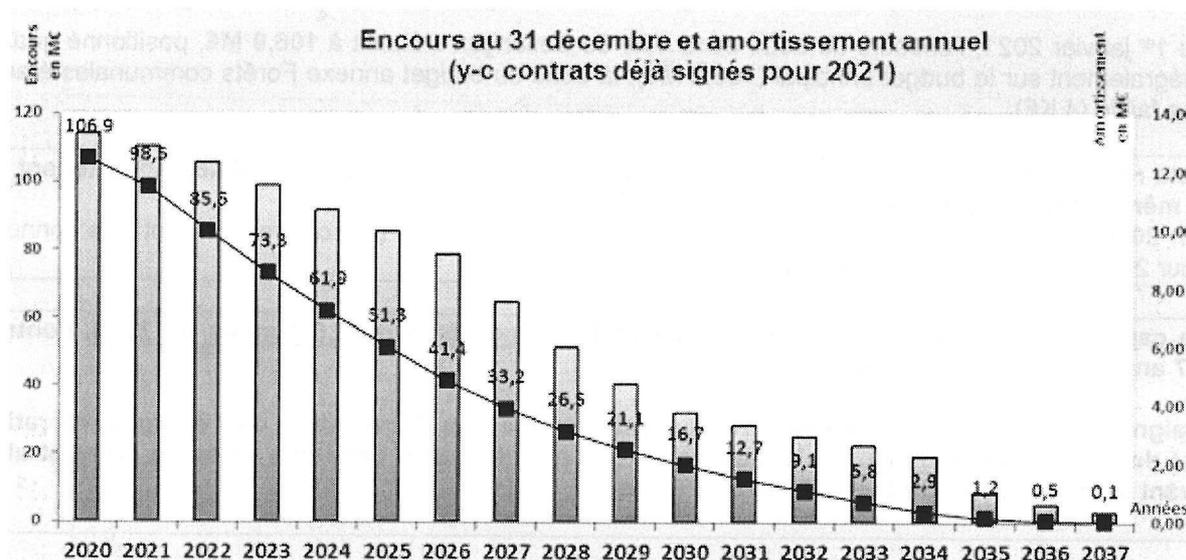
**Par ailleurs, la Ville a une dette totalement saine et équilibrée.**

→ **L'encours est tout d'abord sécurisé du point de vue de sa structure**, qui est composée de la manière suivante :

- **70 % (soit 75,3 M€) de prêts à taux fixes**, que ce soit sur la durée résiduelle du prêt ou sur une durée inférieure, **qui protègent la collectivité des hausses de taux** et donc des importantes variations de frais financiers ;
- **25 % (soit 26,2 M€) de prêts à taux flottants**, principalement indexés sur le Livret A et sur les indices Euribor (taux interbancaires européens), qui permettent de bénéficier des taux actuellement très faibles, et offrent également la possibilité de procéder à des remboursements anticipés avec de faibles (voire aucune, selon les contrats) indemnités de remboursement anticipé ;
- **5 % (soit 5,4 M€) de prêts revolving**, offrant une grande souplesse d'utilisation, pouvant être remboursés temporairement pour ajuster notre niveau de trésorerie à nos besoins de liquidités et permettant ainsi de réaliser des économies de frais financiers sur les sommes remboursées temporairement.



→ Cette sécurisation se traduit également par le rythme auquel la dette s'amortira au cours des prochains exercices, qui résulte à la fois d'un recours mesuré et régulier à l'emprunt, et d'une durée d'amortissement fixée jusqu'à présent à 15 années (sauf financements spécifiques obtenus sur des enveloppes nationales de la CDC, par exemple).



→ Enfin, l'encours de dette est sécurisé car il ne comporte aucun emprunt à risque ou toxique : toute la dette est ainsi classée en **catégorie 1-A, soit la catégorie la plus haute**, selon la double échelle de cotation établie dans la charte Gissler mise en place suite aux difficultés soulevées par l'existence de prêts toxiques. Les prêts signés par la Ville sont soit des prêts à taux fixes simples, soit des prêts à taux indexés simples.

Cette sécurisation serait toutefois d'un intérêt limité si elle ne s'accompagnait pas d'une recherche permanente de la meilleure utilisation des fonds publics, qui se traduit, **pour la gestion de dette, par un taux moyen peu élevé, de 1,87 %**, et par une mise en concurrence de nos nombreux partenaires financiers lors de chaque consultation d'emprunt pour obtenir les meilleures conditions possibles.

## b) Une gestion active de la dette

Les objectifs de la collectivité pour sa gestion active de la dette, rappelés lors de l'autorisation de principe donnée le 10 décembre dernier à Mme la Maire, sont des principes de responsabilité et de réactivité, illustrés par les caractéristiques de notre encours.

Il s'agit pour la collectivité de concilier la sécurité financière qui doit caractériser la gestion des fonds publics, ce qui interdit notamment toute forme de spéculation, avec une utilisation responsable de ces fonds. La collectivité s'efforce ainsi de saisir les opportunités financières offertes sur les marchés ou de capter les financements favorables proposés par nos partenaires, comme par exemple avec des financements spécifiques et bonifiés de travaux de rénovation énergétique.

La recherche de ces objectifs se traduit dans ses pratiques :

- La Ville s'efforce ainsi de tendre vers une structure de l'encours équilibrée, généralement caractérisée par une proportion d'encours à taux fixe proche des deux tiers, bien que la situation actuelle du marché des prêts aux collectivités locales, très avantageuse actuellement, permette d'aller sur des proportions supérieures.
- Elle procède régulièrement à une analyse des contrats en cours, en vue de déterminer si une renégociation avantageuse est possible.

- Elle s'interdit de recourir à des produits financiers tels que les emprunts structurés, parfois qualifiés de toxiques, ainsi qu'aux produits financiers trop complexes.
- Elle s'interdit également d'emprunter sur une durée supérieure à 30 ans, et tend de façon générale à emprunter sur une durée inférieure ou égale à la durée d'amortissement technique des investissements.
- Elle met également en œuvre une large concurrence entre les différents établissements de crédit, aussi bien au niveau local que national, en vue d'obtenir les meilleures conditions financières lors de sa recherche de financements.
- Elle est également sensible, lors de l'analyse des prêts, au respect des règles de communication concernant leurs activités dans les territoires non coopératifs, comme elles y sont obligées par la loi de séparation et régulation des activités bancaires, et aux procédures mises en œuvre pour lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou la corruption et pour favoriser l'investissement durable et non carboné. Des actions seront travaillées en ce sens avec plusieurs collectivités attentives aux mêmes problématiques.

### c) Le bilan 2020 en matière de dette et les perspectives pour 2021

Comme en attestent les mobilisations d'emprunt réalisées, l'année 2020 a de nouveau été marquée par des taux d'intérêts très bas et l'année 2021 s'annonce dans la même tendance. En effet, les banques centrales devraient maintenir des politiques monétaires accommodantes pour soutenir et relancer l'activité économique, dans un contexte très influencé par le contexte sanitaire.

→ **Les mobilisations 2020, d'un montant de 10 M€ sur le seul budget principal, ont à nouveau bénéficié de taux très avantageux :**

- 2,5 M€ ont été contractés auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,43 % trimestriel sur 15 ans,
- 2,5 M€ ont été contractés auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté au taux fixe de 0,42 % trimestriel sur 15 ans,
- 5 M€ ont été contractés auprès de la Société Générale au taux fixe de 0,46 % trimestriel sur 15 ans,
- En complément, un prêt à taux 0 % sur 10 ans de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a été encaissé pour 12 K€.

→ **Pour 2021, le niveau prévisionnel d'emprunt s'élève à 19 M€ (hors gestion active de la dette).**

Avec un remboursement de capital de 13,8 M€ (hors gestion active de la dette), le budget principal devrait se ré-endetter de 5,2 M€, conformément à la prospective.

Deux emprunts ont été signés fin 2020 compte tenu des conditions de taux fixes très avantageuses ; d'une part avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 5 000 000 € au taux fixe de 0,43 % trimestriel sur 15 ans pour couvrir une partie des besoins 2021 et, d'autre part avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1,4 M€ au taux fixe de 0,41 % trimestriel sur 15 ans pour la rénovation énergétique des gymnases scolaires situés à Besançon.

Aucun emprunt n'est prévu pour le budget annexe Forêts, qui devrait donc se désendetter de 1,7 K€ et dont l'encours devrait s'établir à 1,9 K€ à la fin de l'exercice.

Le niveau effectif de l'emprunt levé en 2021, comme chaque année, dépendra des réalisations effectives en investissement.

#### **L'essentiel à retenir :**

- Une dette modérée et totalement sécurisée, en diminution depuis 2014 (- 18,5 M€ entre 2014 et 2020).
- 10 M€ mobilisés en 2020, taux maximum : 0,46 % sur 15 ans.
- 6,4 M€ déjà signés pour 2021, taux maximum : 0,43 % sur 15 ans.
- 19 M€ d'emprunt prévus pour 2021, soit un léger réendettement prévisionnel de 5,2 M€.

\*\*\*\*\*

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a débattu des Orientations Budgétaires 2021, et a pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, ainsi que de l'existence d'un rapport détaillé et des rapports concernant le Développement Durable, les effectifs et la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme  
La Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Saint-Martin-de-Varreville, featuring a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE'. Below the seal is a blue ink signature.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## Annexe aux Orientations budgétaires 2021

### Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

#### I. Au titre du dernier exercice connu : 2020

##### A/ Structure des effectifs

Les effectifs sur emplois permanents de la ville de Besançon se décomposent comme suit :

Par Filière	Postes ouverts au 01/01/2021	ETP 2020 - Fonctionnaires	ETP 2020 - Contractuels postes vacants	ETP 2020 - Contractuels remplaçants	ETP 2020 - Ensemble
Filière administrative	225	185,82	15,05	3,29	204,16
Filière animation	131	80,65	1,11	7,66	89,41
Filière culturelle	169	123,81	13,62	19,61	157,05
Filière médico-sociale	140	107,36	1,39	17,70	126,44
Filière Médico-Technique	3	1,53	0,80	0,37	2,70
Filière Sécurité (Police Municipale)	70	61,28	0,17	0,00	61,45
Filière Sociale	128	106,50	0,50	13,54	120,54
Filière sportive	25	22,63	0,40	0,84	23,87
Filière technique	732	612,56	11,78	46,72	671,06
Assistants maternelles	14	0,00	13,00	0,00	13,00
<b>Sous-total 01 - Budget Principal</b>	<b>1637</b>	<b>1 302,14</b>	<b>57,81</b>	<b>109,73</b>	<b>1 469,69</b>
Filière culturelle	3	0,00	3,00	0,00	3,00
<b>Sous-total BA Archéologie préventive</b>	<b>3</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Filière technique	7	6,83	0,00	0,00	6,83
<b>Sous-total BA Forêts</b>	<b>7</b>	<b>6,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,83</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1647</b>	<b>1 308,97</b>	<b>60,81</b>	<b>109,73</b>	<b>1 479,52</b>

Catégorie de grade	Postes ouverts au 01/01/2021	ETP 2020 - Fonctionnaires	ETP 2020 - Contractuels postes vacants	ETP 2020 - Contractuels remplaçants	ETP 2020 - Ensemble
A	171	123,64	27,48	3,06	154,18
B	270	223,13	10,26	10,44	243,84
C	1182	955,37	7,07	96,24	1 058,67
Sans catégorie	14	0,00	13,00	0,00	13,00
<b>Sous-total - Budget Principal</b>	<b>1637</b>	<b>1 302,14</b>	<b>57,81</b>	<b>109,73</b>	<b>1 469,69</b>
A	2	0,00	2,00	0,00	2,00
B	1	0,00	1,00	0,00	1,00
<b>Sous-total BA Archéologie préventive</b>	<b>3</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
B	1	1,00	0,00	0,00	1,00
C	6	5,83	0,00	0,00	5,83
<b>Sous-total BA Forêts</b>	<b>7</b>	<b>6,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,83</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1647</b>	<b>1 308,97</b>	<b>60,81</b>	<b>109,73</b>	<b>1 479,52</b>

A noter pour le budget principal que sur les 1637 emplois ouverts, 129 emplois sont à temps non complet et 1 emploi est un emploi fonctionnel, ce qui porte le nombre d'emplois budgétaires permanents à temps complet au budget principal à 1507 conformément à l'annexe budgétaire C1.1 qui sera présentée à l'occasion du vote du Budget Primitif.

## B/ Dépenses de personnel

B1 Les dépenses de personnel liées aux traitements indiciaires et aux nouvelles bonifications indiciaires se décomposent comme suit :

	Traitement indiciaire		Nouvelle bonification indiciaire	
	2019	2020	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL	38 495 k€	38 745 k€	522 k€	521 k€
BA FORET	144 k€	153 k€	1 k€	1 k€
BA ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	107 k€	113 k€		
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>38 746 k€</b>	<b>39 010 k€</b>	<b>523 k€</b>	<b>522 k€</b>

### B2 : Régimes indemnitaires

	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL	6 669 k€	7 267 k€
BA FORET	27 k€	30 k€
BA ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	20 k€	26 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>6 717 k€</b>	<b>7 323 k€</b>

### B3 : Supplément Familial de Traitement

	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL	558 k€	549 k€
BA FORET	4 k€	4 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>562 k€</b>	<b>554 k€</b>

B4 : Heures supplémentaires rémunérées. Le tableau ci-dessous présente les dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires rémunérées ainsi qu'aux astreintes, au travail de nuit, du dimanche ou de jours fériés :

	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL	1 334 k€	987 k€
BA FORET	9 k€	5 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>1 344 k€</b>	<b>991 k€</b>

### B5 : Avantages en nature

	2019	2020
Avantage en nature logement	53 431 €	49 226 €
Avantages en nature repas	87 660 €	74 733 €
Avantage véhicule	3 410 €	1 996 €

B6 : Le tableau ci-dessous présente les participations employeur relatives à l'Indemnité Kilométrique Vélo, et aux frais de transport et de prévoyance des agents :

	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL	152 k€	150 k€
BA FORET	0 k€	1 k€
BA ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 k€	0 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>153 k€</b>	<b>151 k€</b>

B7 : Les réductions de dépenses relèvent principalement des retenues pour absences non rémunérées et des jours de carence :

	2019	2020
Budget Principal Ville	- 220 k€	- 204 k€

### C/ Durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la réglementation, le décompte du temps de travail doit être réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures (1600 heures + 7h au titre de la journée de solidarité), sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le régime horaire le plus répandu dans les 3 entités est de 36h par semaine, soit 7h12 par jour, pour un temps total de 1591 heures par an.

- Les agents de catégorie B et C peuvent opter de les répartir sur 5 journées, sur 9 demi-journées, ou encore en 32/40 (9 journées par quinzaine).
- Les agents de catégorie A peuvent bénéficier jusqu'à 15 jours de RTT par an :
  - 12 jours qu'il est possible de poser tout au long de l'année à condition seulement d'avoir réalisé des heures supplémentaires au-delà des 36 heures hebdomadaires à hauteur de 86 heures 24
  - 3 jours à poser obligatoirement sur le Compte Epargne Temps, si les heures supplémentaires au-delà des 86 heures 24 atteignent 108 heures (vérification par le responsable hiérarchique).
- Il existe également des cycles de travail annualisés.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique, en date du 6 août 2019, abroge les régimes dérogatoires au temps de travail annuel de 1607 heures.

Les collectivités territoriales ont ainsi 1 an, à compter du renouvellement de leurs assemblées, pour se mettre en conformité et définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ; ces règles devant entrer en application au plus tard le 1er janvier suivant leur définition, soit le 1er janvier 2022.

L'analyse débutée dès 2019 a permis d'établir un diagnostic précis et de mettre en place différents groupes de travail (sujétions, pénibilité, outil de suivi du temps de travail, ...) avant la rédaction d'un projet de nouveau protocole en partenariat avec les Directions et les organisations représentative du personnel qui sera présenté en Conseil Municipal courant 2021.

## **II. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2021**

Le projet de Budget Primitif 2021 prend en compte l'impact :

- des créations d'emplois délibérées en 2020 en l'état actuel des connaissances sur les procédures de recrutement,
- des créations d'emplois proposées au Conseil Municipal de février 2021,
- d'autres évolutions.

### A/ Création d'emplois sur l'exercice 2020

Intitulé de la délibération	Conseil Municipal	Créat.	Suppr.	Balance
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création d'un emploi d'adjoint administratif auprès de la Direction Relation aux Usagers	23/01/2020	1		1
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Evolution d'un emploi de Brigadier-Chef principal en emploi de Chef de service de Police Municipale auprès de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique		1	1	0
Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 4 emplois d'agent de maîtrise et évolution d'un emploi d'adjoint technique en agent de maîtrise auprès de la Direction Education	27/02/2020	5	1	4
Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'ingénieur auprès de la Direction Education		1		1
Actualisation de la liste des Emplois Permanents - III.A Création de deux emplois de médiateurs culturels auprès de la Direction des musées du Centre	08/06/2020	2		2
Actualisation de la liste des Emplois Permanents - III.B Création d'un emploi d'adjoint administratif auprès de la Direction des Sports		1		1

Actualisation de la liste des emplois permanents Ville de Besançon -II.A Création de deux emplois d'adjoint technique auprès de la Direction de l'Education	15/07/2020	2		2
Actualisation de la liste des emplois permanents Ville de Besançon -II.B Création d'un emploi d'animateur auprès de la Direction de l'Education		1		1
Actualisation de la liste des emplois permanents Ville de Besançon - II.A Création d'un emploi d'adjoint technique auprès de la Direction de la Petite Enfance	14/09/2020	1	1	0
Actualisation de la liste des emplois permanents Ville de Besançon - II.A Création de deux emplois d'adjoint d'animation auprès de la Direction Education	05/11/2020	2		2
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à une création d'emploi à la Direction de la Citadelle - II.A Création d'un emploi d'agent de maitrise (chef d'équipe) auprès de la Direction de la Citadelle	10/12/2020	1		1
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>18</b>	<b>3</b>	<b>15</b>

### B/ Créations d'emplois prévues au Conseil Municipal de février 2021

Intitulé de la délibération	Conseil Municipal	Créat.	Suppr.	Balance
Actualisation de la liste des emplois permanents - Modifications intervenues après le 1er janvier 2021 - I. Evolution suite à la création d'un emploi de bibliothécaire (Responsable informatique) auprès de la Direction des Bibliothèques et Archives et suppression d'un emploi d'assistant de conservation	18/02/2021	1	1	0
Actualisation de la liste des emplois permanents - Modifications intervenues après le 1er janvier 2021 - II. Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine (Agent d'accueil et de médiation) auprès de la Direction du Patrimoine Historique		1		1
Actualisation de la liste des emplois permanents - Modifications intervenues après le 1er janvier 2021 - III. Création d'un emploi d'attaché (chargé de mission coordination Jeunesse) et suppression d'un emploi d'animateur au sein de la Direction Vie des Quartiers		1	1	0
Actualisation de la liste des emplois permanents - Modifications intervenues après le 1er janvier 2021 - IV. Création de 4 emplois d'agent de maitrise (Chefs d'équipe EPL) à la Direction Education		4		4
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

### C/ Autres évolutions

Effet report des avancements d'échelon 2020	143 k€
Avancements d'échelon 2021	300 k€
Avancements de grade	225 k€
Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations	285 k€
Cotisations suite adhésion Pôle Emploi	400 k€